Sauvegarde 26

ENFANCE & ADOLESCENCE

RAPPORT ANNUEL 2016

Assemblée Générale du 15 juin 2017

www.sauvegarde26.org

AIDONS-LES À ÊTRE ACTEURS DE LEUR vie.

Intervenir Accueillir Réunir Contenir Soutenir

Sommaire

RAPPORT MORAL 4

L'ASSOCIATION 6 à 9
Notre histoire 7
Nos valeurs 7
Nos missions 7
Nos principes d'action 7
Nos 6 défis 7
Organigramme 8
Schéma des pôles 8
Carte des activités en Drôme 9

CHIFFRES CLÉS 10 à 11
Bénéficiaires 10
Ressources humaines 10
Financements 11

FOCUS 2016 12 à 13
Le CEF court pour la Paix 12
Le programme de résilience assistée de la villa Arc-en-ciel 13
Le Lab'Elles de Romans 13

PÔLES & SERVICES 14 à 49
Constitution des pôles 14 et 15
Introduction de la Directrice générale 16 et 17
Pôle Milieu ouvert Intervenir 18 à 23
Pôle Hébergement et protection Accueillir 24 à 28
Pôle Accueil familial et parentalités Réunir 29 à 35
Pôle Justice pénale des mineurs Contenir 36 à 39
Pôle Prévention, insertion, économie sociale et solidaire Soutenir 40 à 49

REMERCIEMENTS 50

ANNUAIRE DES SERVICES 51

Rapport moral

Vous avez devant vous, Mesdames et Messieurs, un président satisfait lorsqu'il considère l'année écoulée. Pourquoi une telle déclaration, alors que souvent le rapport annuel est empreint de morosité ? Certainement pas en considération du contexte social de notre pays, mais au regard de l'activité et des réalisations de la Sauvegarde26 en 2016.

JUGEONS-EN ENSEMBLE

- L'activité des différents services a été conforme, sinon supérieure, aux prévisions : ce sont désormais plus de 4 000 enfants, jeunes et parents, qui sont pris en charge par la Sauvegarde26, et ce malgré les réductions de capacité imposées.
- De nouvelles offres de services ont été mises en place pour répondre à des attentes mal satisfaites jusque-là. Souvent originales dans leurs concepts et leurs modes d'exercice, elles sont la preuve de la capacité d'innovation de nos salariés, et de leur aptitude à être en prise constante avec des besoins évolutifs.
- La qualité des prestations dispensées est reconnue de façon unanime : par nos financeurs, toujours prompts à demander plus, par les magistrats dont les témoignages de satisfaction ne manquent pas. Et comment passer sous silence les résultats de l'évaluation externe, dont la synthèse conclue à un très haut niveau de qualité ?
- De ce fait, l'association est reconnue dans le département et la région comme une interlocutrice essentielle et toujours disponible : les sollicitations dont nous sommes l'objet, lorsqu'il s'agit de mettre en place des politiques nouvelles, le démontrent aisément ; la participation aux travaux de l'Espace de Recherche et de Prospective Santé-Social (ERP) est particulièrement importante.
- La gestion est rigoureuse et transparente, et les résultats financiers -dans l'immédiat- satisfaisants : des finances solides sont évidemment la condition d'un maintien de la qualité de service.
- Oserais-je dire enfin, que le regard de certains de nos financeurs sur la protection de l'enfance et notre association en particulier s'est modifié ? L'exemple de la prévention spécialisée est à cet égard significatif, des communes n'hésitant pas à missionner la Sauvegarde26 pour le maintien, voire le développement de cette activité, et à la reconnaitre essentielle pour le bon équilibre social local.
- Des partenariats nouveaux ont également été concrétisés dans le domaine de l'insertion professionnelle.

Ce bilan favorable, que je porte devant vous aujourd'hui, c'est avant tout celui de tous les salariés de l'association : c'est par leurs compétences, leurs connaissances, leur fidélité aux valeurs que nous portons, qu'une telle réussite peut être mise en avant ; et comment ne pas souligner ce que l'association doit à notre Directrice générale, qui a su à la fois continuer l'action de son prédécesseur et insuffler un dynamisme nouveau ?

Je garde pour la fin de ce retour sur 2016 le bilan de l'activité du conseil d'administration, car je voudrais souligner tout particulièrement le travail de la gouvernance : nous avions décidé en 2015 de mettre en chantier une réflexion pour définir notre projet stratégique pour les 10 ans à venir : c'est désormais chose faite, et je vous préciserai tout à l'heure les 6 défis qu'il comporte. Merci donc à tous les administrateurs de leur participation.

Je vous ai dit que j'étais satisfait de cette année 2016 en considération des résultats de l'association. Mais une organisation qui a pour ambition de poursuivre une activité d'intérêt général et de cohésion sociale - la protection de la jeunesse -, et de participer au débat public, ne peut se satisfaire d'un carnet de commandes bien garni sans s'interroger sur la définition des politiques publiques, leur mise en œuvre et les résultats obtenus. Et sous cet angle, la perception est toute différente.

QUELQUES MANIFESTATIONS DE CETTE SITUATION

- Est-il satisfaisant que les orientations des magistrats pour certains services ne puissent être satisfaites qu'à raison d'une demande sur dix ? À l'évidence, certains types de prises en charge ne disposent pas des capacités suffisantes, imposant des accompagnements par défaut, par définition inadaptés.
- Est-il tolérable que nous soyons contraints à nous interroger sur la suite à donner à des demandes de prises en charge - je pense notamment à l'AEMO -, parce qu'y répondre serait de nature à fragiliser l'équilibre financier de l'association ?
- Peut-on accepter encore que des enfants ou des jeunes présentant des troubles mentaux authentiques ne disposent pas de perspectives adaptées du fait de la complexité des institutions ?
- Peut-on demander à des jeunes aux trajectoires particulièrement heurtées de s'inscrire dans une trajectoire linéaire, rationnelle, de progression continue, sans leur reconnaitre un droit à l'erreur et leur donner la possibilité de reprendre leurs démarches d'insertion lorsqu'ils y seront prêts ?
- Enfin, quel est le trajet des jeunes qui nous sont confiés ? Connait-on suffisamment leur devenir, bénéficient-ils d'un « service de suite » lorsque cela s'avère nécessaire, sont-ils suffisamment accompagnés jusqu'à la réussite de leur processus d'insertion, ou la prise en charge par l'aide sociale à l'enfance n'est-elle qu'une parenthèse heureuse dans leur existence ?

Il me semble que nous devons nous interroger sans tarder, collectivement – pouvoirs publics, responsables d'associations, professionnels – autour de deux questions :

- Comment mettre en place, pour les jeunes concernés, un véritable parcours de vie ?
- Comment rendre ces jeunes acteurs de leur propre vie, conformément à ce que nous avons inscrit dans notre projet associatif, en développant leurs compétences psycho-sociales et leur capacité à agir, pour reprendre des notions fondatrices de la promotion de la santé.

Certains estimeront que j'enfonce des portes ouvertes ou, dit plus diplomatiquement, qu'il s'agit d'une utopie, mais l'utopie n'est-elle pas le principe de tout progrès et l'esquisse d'un avenir meilleur ? Notre association est pour sa part déterminée à poursuivre dans cette direction en s'appuyant sur ses valeurs et son projet stratégique, articulé autour des 6 axes que nous avons retenus :

- Développer la militance et la vie associative
- Conforter la gestion et le pilotage de l'association
- Développer l'ingénierie, l'innovation et la recherche
- Développer l'entreprenariat social et l'ouverture aux milieux économiques
- Développer de nouvelles activités à partir de nos cœurs de métier
- Adapter notre modèle de fonctionnement.

Je vous remercie.

Jean CHAPPELLET,
Président

Notre conseil d'administration

Jean CHAPPELLET : Président
Jean PHILIPPE : Vice-président
Sylviane AFFRE : Trésorière
Maryse LACRAMPE : Trésorière adjointe
Françoise REY : Secrétaire
Pierre-Henry BAUDLET : Secrétaire adjoint
Louis PENOT : Membre du Bureau
Christian FAISON
François-Xavier FAYOL
Roland RUELLE

L'ASSOCIATION

"L'enfance est le sol sur lequel nous marcherons toute notre vie."

Lya LUFT, Pertes et profits : la maturité, 2005

L'ASSOCIATION

Notre histoire

Créée en 1948, dans un contexte d'après-guerre, à l'initiative du Procureur de la République et de militants locaux, l'association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Drôme a pour vocation première de coordonner des initiatives privées relayant les politiques publiques dans le domaine de la protection de l'enfance.
Pendant plus de 60 ans, elle se développe en lien avec les besoins de la jeunesse et des familles. Au fil des années, elle s'adapte, apprend, innove. L'offre de services s'étoffe et se structure. L'association se professionnalise, pour devenir un acteur essentiel de l'économie sociale et solidaire en Drôme.
Tout au long de son histoire, la Sauvegarde26 a su évoluer et se moderniser en puisant sa force dans trois constantes :

Humanité Professionnalisme Fraternité

Nos valeurs

RESPECT de la personne, quels que soient ses choix de vie.

ÉGALITÉ de tous devant la loi, promotion des droits et des devoirs, et du statut de citoyen responsable.

DÉMOCRATIE ET LAÏCITÉ, dans le respect du pluralisme des opinions, des cultures et des croyances.

SOLIDARITÉ, notamment à l'égard des plus fragiles, pour que chacun puisse trouver sa place dans la société.

Nos missions

PROTÉGER, AIDER ET ÉDUQUER enfants, adolescents et jeunes adultes en difficulté ou en danger, en considérant toujours les liens parentaux et familiaux comme primordiaux.

AIDER les parents et les familles, pour leur permettre de conserver ou retrouver responsabilité et autorité.

SENSIBILISER l'opinion publique aux problèmes des jeunes.

CRÉER, GÉRER ET DÉVELOPPER les établissements et services permettant de remplir ces missions.

PARTICIPER aux instances de concertation mises en place par les pouvoirs publics afin d'améliorer les dispositifs de protection de l'enfance et de l'adolescence en danger.

Nos principes d'action

La Sauvegarde26 intervient chaque année auprès de 4 000 enfants, adolescents, jeunes adultes et parents.
Association citoyenne, elle regroupe autour d'une même mission bénévoles et professionnels.
Elle se veut force d'interpellation et de proposition dans l'élaboration de projets éducatifs et sociaux en réponse à des situations de détresse ou de souffrance, sans attendre les évolutions réglementaires parfois nécessaires.

Nos 6 défis

1
DÉVELOPPER LA MILITANCE
ET LA VIE ASSOCIATIVE
Objectif : Mieux ancrer l'association dans la société civile et renforcer notre indépendance.

2
CONFORTER LA GESTION
ET LE PILOTAGE DE L'ASSOCIATION
Objectif : Améliorer la réactivité dans le service rendu et valoriser l'action produite et la connaissance des publics, pour constituer une aide à la décision et à la promotion de l'action.

3
DÉVELOPPER L'INGÉNIERIE,
L'INNOVATION ET LA RECHERCHE
Objectif : Maintenir un niveau d'excellence et une veille stratégique sur nos cœurs de métiers.

4
DÉVELOPPER L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL
ET L'OUVERTURE AUX MILIEUX ÉCONOMIQUES
Objectif : Favoriser l'accès à l'autonomie des publics.

5
DÉVELOPPER DE NOUVELLES ACTIVITÉS
À PARTIR DE NOS CŒURS DE MÉTIER
Objectif : Permettre le rayonnement et le développement de nos missions d'utilité sociale.

6
ADAPTER NOTRE MODÈLE DE FONCTIONNEMENT
Objectif : Changer d'échelle, renforcer notre autonomie financière et nos capacités.

ORGANIGRAMME

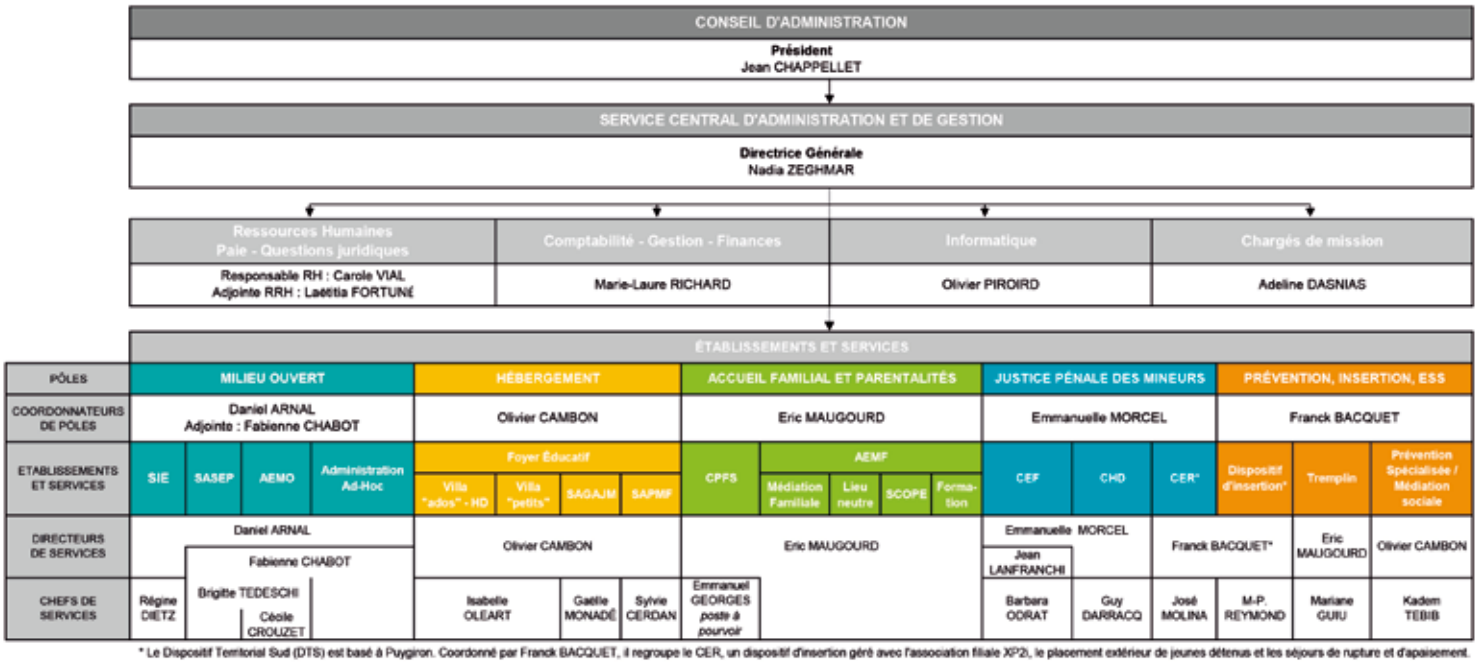

* Le Dispositif Territorial Sud (DTS) est basé à Puygiron. Coordonné par Franck BACQUET, il regroupe le CER, un dispositif d'insertion géré avec l'association filiale XP2i, le placement extérieur de jeunes détenus et les séjours de rupture et d'apaisement.

SCHÉMA DES PÔLES

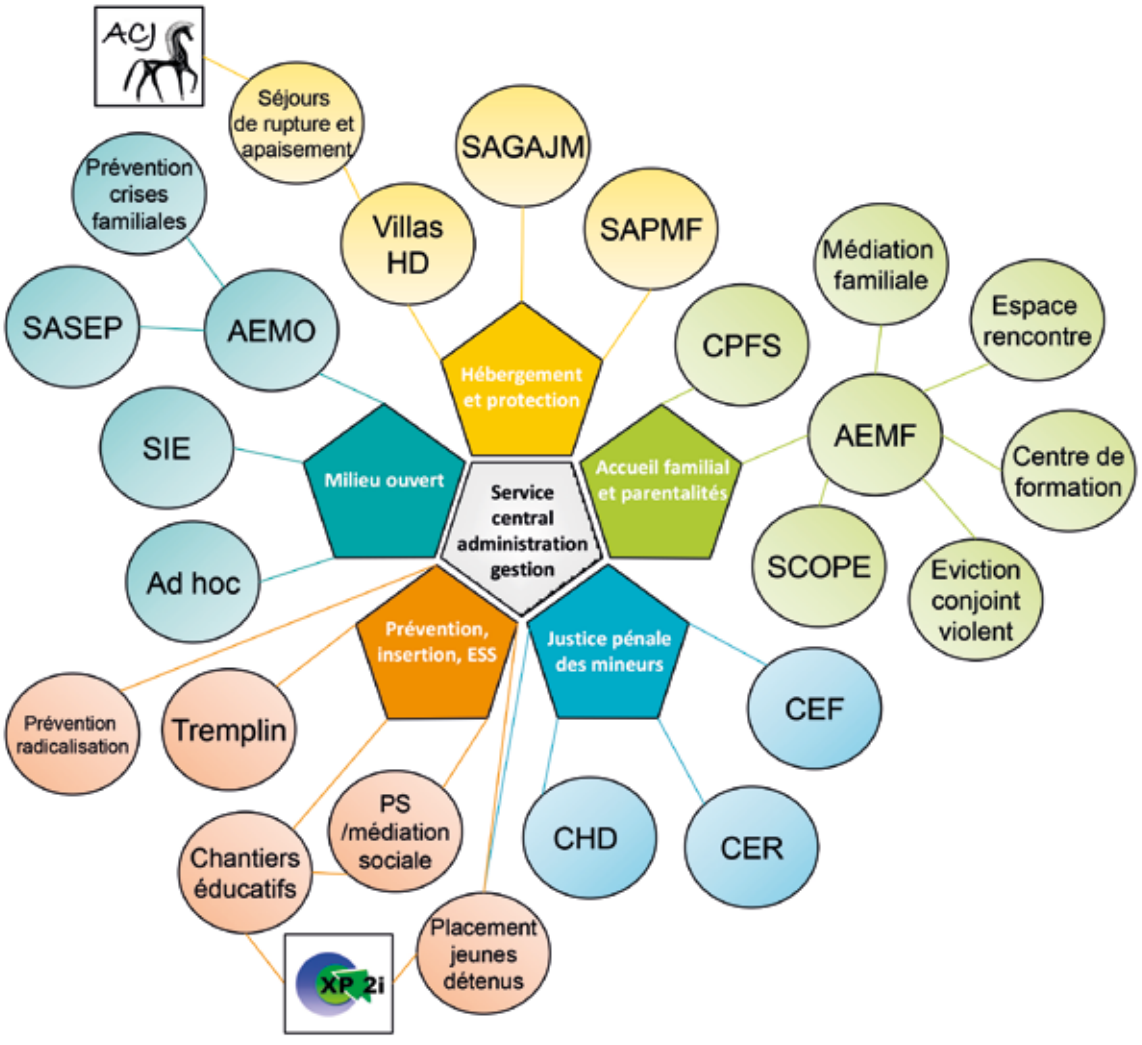

ACTIVITÉS ET SERVICES

LES ACTIVITÉS DE LA SAUVEGARDE

Administrateurs ad hoc page 23
AEMF : accueil, écoute, médiation familiale 31 à 35
AEMO : action éducative en milieu ouvert 20
CEF : centre éducatif fermé 38
Centre de formation en médiation 33
CER : centre éducatif renforcé 37
Chantiers éducatifs 46
CHD : centre d'hébergement diversifié 39
CPFS : centre de placement familial spécialisé 30
Espace rencontre 32
Eviction du conjoint violent 35
Médiation familiale 31
Placement extérieur de jeunes détenus 48
Prévention des crises familiales 22
Prévention de la radicalisation 49
PS : prévention spécialisée et médiation sociale 41 et 42
SAGAJM : service d'accompagnement pour grands ados et jeunes majeurs 27
SAPMF : service d'adaptation progressive en milieu familial 28
SASEP : service d'accompagnement éducatif de proximité 21
SCOPE : service de consultation et d'orientation psychologique et éducative 34
Séjours de rupture et d'apaisement 26
SIE : service d'investigation éducative 19
Tremplin : service d'accueil de jour éducatif 43
Villas éducatives et hébergement diversifié 25

PARTENAIRES DE PROXIMITÉ

ACJ : les Amis et Cavaliers du Jabron équitation adaptée 26
XP2i : ateliers et chantiers d'insertion dispositif d'insertion 47

CARTE DES ACTIVITÉS EN DRÔME

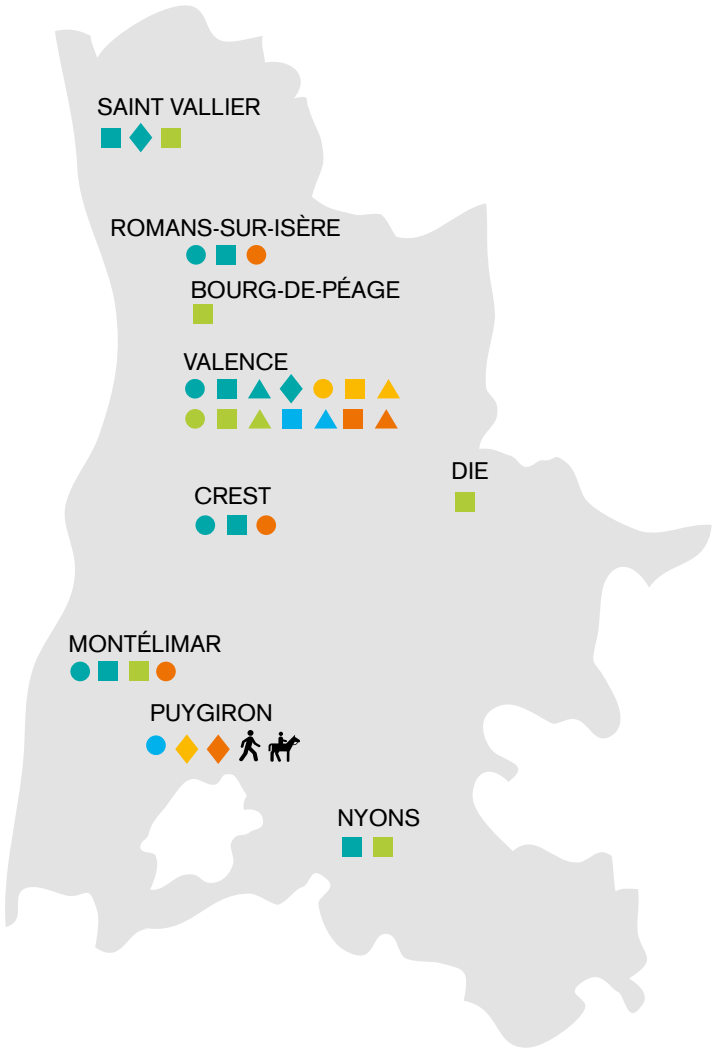

MILIEU OUVERT
- SIE
- AEMO
- SASEP
- Administrateurs ad hoc

HÉBERGEMENT ET PROTECTION
- Villas et HD
- SAPMF
- SAGAJM
- Séjours de rupture et d'apaisement

ACCUEIL FAMILIAL ET PARENTALITÉS
- CPFS
- AEMF
- SCOPE

JUSTICE PÉNALE DES MINEURS
- CER
- CEF
- CHD

PRÉVENTION, INSERTION, ESS
- Prévention spécialisée et médiation sociale
- Tremplin
- Prévention de la radicalisation
- Placement extérieur de jeunes détenus
- Dispositif d'insertion
- Equitation adaptée

BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS MENÉES EN 2016

LA SAUVEGARDE26 INTERVIENT CHAQUE ANNÉE AUPRÈS DE 4 000 ENFANTS, ADOLESCENTS, JEUNES ADULTES ET PARENTS. TOTAL 2016 : **4 002**

PÔLE « MILIEU OUVERT »	**1 776**
SIE	477
AEMO	1 207
SASEP	31
Dispositif de prévention des crises familiales	3
Administrateurs ad hoc	58
PÔLE « HÉBERGEMENT ET PROTECTION »	**140**
Villas éducatives et hébergement diversifié	40
Séjours de rupture et d'apaisement	10
SAGAJM	41
SAPMF	49
PÔLE « ACCUEIL FAMILIAL ET PARENTALITÉS »	**1 217**
CPFS	42
AEMF	
- Médiation familiale et groupes de parole d'enfants	805
- Espace rencontre	99
- Centre de formation	219
- SCOPE	43
- Dispositif d'éviction du conjoint violent	9

PÔLE « JUSTICE PÉNALE DES MINEURS »	**91**
CER	20
CEF	45
CHD	26
PÔLE « PRÉVENTION, INSERTION, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE »	**778**
Prévention spécialisée et médiation sociale	592
Tremplin	30
Ateliers d'Ariane	16
Chantiers éducatifs	88
XP2i – Ateliers et chantiers d'insertion	33
Placement extérieur de jeunes détenus	9
Dispositif de prévention de la radicalisation	10

RESSOURCES HUMAINES

NOMBRE DE SALARIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016 : 277

7 catégories de professions
- personnel éducatif : 145
- assistants familiaux : 38
- cadres de direction : 26
- personnel administratif : 31
- services généraux : 22
- psychologues et psychiatre : 14
- infirmière : 1

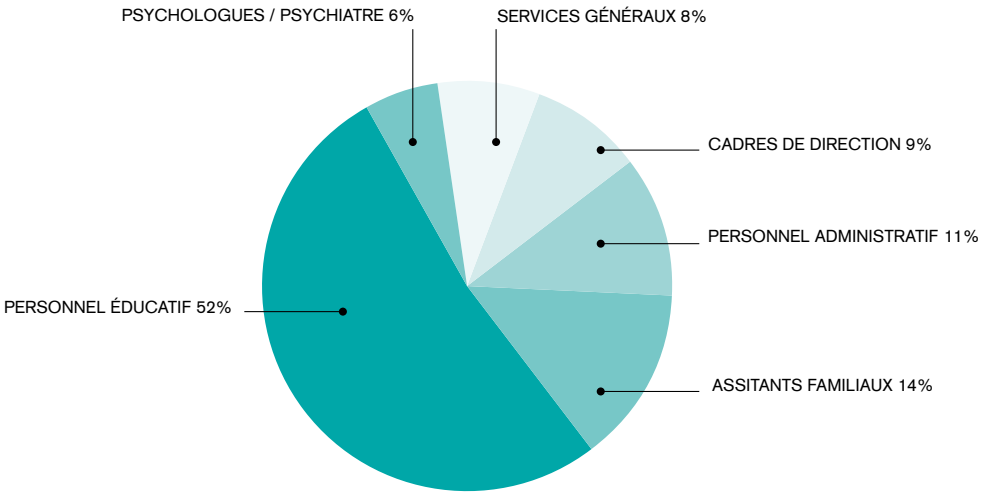

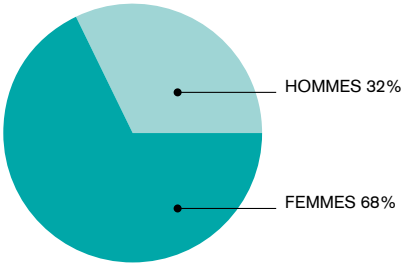

188 femmes et 89 hommes
Moyenne d'âge : 45 ans et 7 mois
Ancienneté moyenne : 11 ans et 2 mois

FINANCEMENTS

LA SAUVEGARDE26 GÈRE POUR SES DIVERSES ACTIVITÉS UN BUDGET GLOBAL DE 14 721 000 €.

RÉPARTITION PAR SERVICE

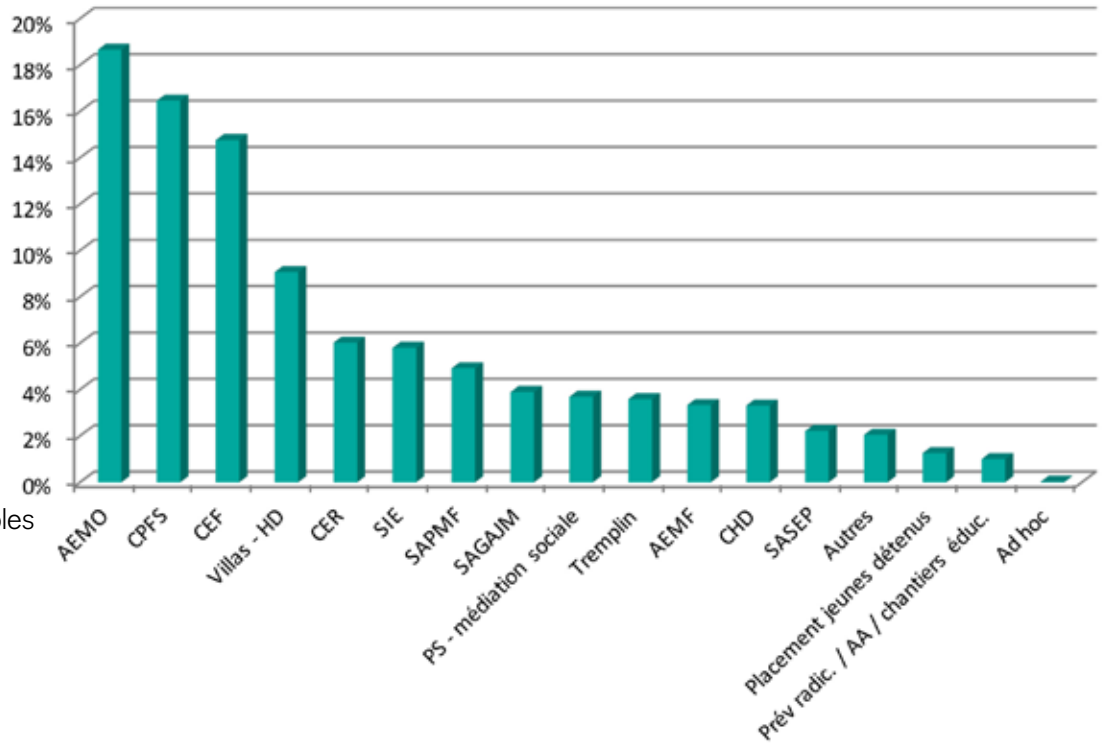

Schéma des pôles

RÉPARTITION PAR FINANCEUR

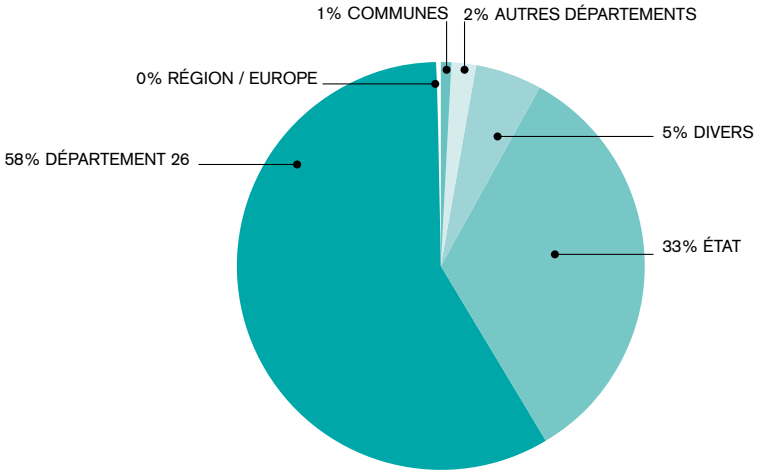

RÉPARTITION PAR PÔLE

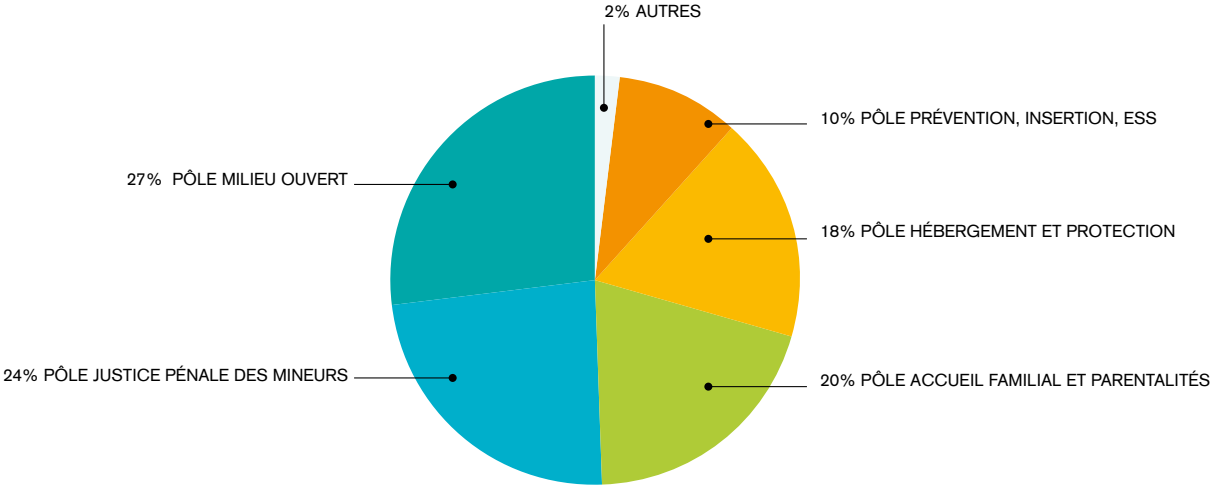

FOCUS 2016

"Je ne perds jamais, soit je gagne, soit j'apprends."

Nelson MANDELA (1918-2013)

LE CEF COURT POUR LA PAIX

Pour commémorer les attentats du 13 novembre 2015, en hommage aux victimes et à leurs familles, l'équipe du CEF a monté le projet « Le CEF court pour la Paix » du 8 au 13 novembre 2016.

5 jeunes du CEF de Valence accompagnés de 6 professionnels ont parcouru en relais, en courant et à vélo, les 500 km reliant Valence à Paris. Entre 10 et 60 km par jour, 6 étapes à géométrie variable en fonction des possibilités de chacun, une expérience collective les engageant, à la fois physiquement et émotionnellement. Ils ont affronté la distance, la fatigue, la pluie, la neige, les dénivelés. A chaque étape (Valence, Lyon, Mâcon, Dijon, Auxerre, Fontainebleau), ils ont été reçus par des élus, et leur ont remis un trophée réalisé de leurs mains. A leur arrivée à Paris, ils se sont recueillis sur les lieux et ont pu rencontrer et échanger avec le propriétaire du restaurant Le Petit Cambodge, durement touché par les attentats.

Pourquoi des jeunes du CEF? Nous ne sommes pas responsables des actes commis lors des attentats du 13 novembre, mais nous nous devons de comprendre et d'expliquer les choses aux plus jeunes, dont les jeunes du CEF pouvant avoir commis des crimes et délits. Cette expérience peut s'inscrire symboliquement dans la lignée des mesures de réparation. Il est important aussi de permettre aux jeunes de s'inscrire dans une démarche citoyenne, un don de soi, un souci de l'autre.

Pour retrouver les films de la course :
https://www.youtube.com/channel/UC1v5hXeSIP4CNUr1fhJlfng/videos

LE PROGRAMME DE RÉSILIENCE ASSISTÉE DE LA VILLA ARC-EN-CIEL

La «résilience», concept qui ne cesse d'évoluer et varie selon les auteurs, désigne un développement individuel psychologique satisfaisant malgré des traumatismes ou adversités, avec la présence de facteurs de protection de différents types, qui ont pour rôle de modérer ou de contrecarrer l'impact des facteurs de risque.

La «résilience assistée» (IONESCU, 2011) est l'action menée auprès des personnes confrontées à des adversités afin de les accompagner vers un processus de résilience.

Depuis 2015, une psychologue doctorante mène auprès de l'équipe et des enfants de la Villa Arc-en-ciel un programme de formation visant l'instauration d'une culture collective de la résilience au sein de la structure. Objectif : Accompagner les professionnels dans le repérage des facteurs de risque et de protection des enfants âgés de 6 à 13 ans qui leur sont confiés, et dans le développement des facteurs de protection. Modalités : Fournir des apports théoriques et des outils pratiques en lien avec la notion de résilience. Les outils : ligne de vie, petits exercices d'estime de soi, identification des émotions, processus de communication non violente, repérage des différents types d'humour…

Outre le partage et la transmission entre professionnels, le programme de résilience assistée a eu rapidement des répercussions sur les relations des enfants entre eux, leur sentiment de sécurité, l'évolution de leur capacité à verbaliser leur vécu et leurs ressentis, ou à formaliser des demandes auprès des adultes. Il a également favorisé le travail avec les parents.

LE «LAB'ELLES» À ROMANS

Les adolescentes de 14 à 20 ans disposent depuis septembre 2015 d'un «endroit à elles» au sein du quartier de La Monnaie, à Romans-sur-Isère.

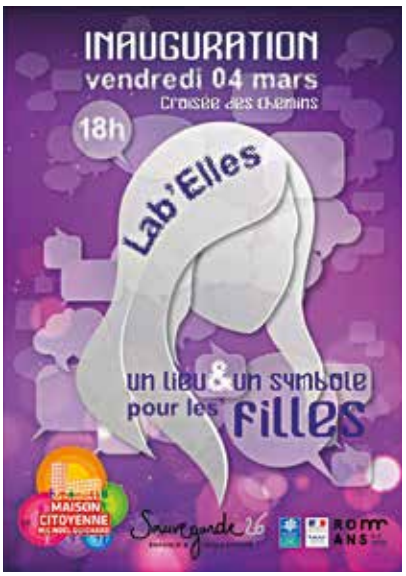

Fruit d'une demande des jeunes et d'un diagnostic de l'équipe de Prév', ce local a été inauguré le 4 mars 2016 en présence des habitants du quartier, des élus de la ville et du département, ainsi que des délégués du Préfet. Il fait suite à un constat : l'absence des filles dans l'espace public au sein des quartiers prioritaires de la ville, La Monnaie et le centre ancien. Au «Lab'Elles», les adolescentes peuvent venir se poser et se construire une identité féminine positive dans un lieu où elles se sentent en sécurité.

En collaboration avec la maison citoyenne Noël Guichard, le CIDFF, l'Espace santé de la ville de Romans, le Droit des femmes, le local accueille les filles le soir, deux fois par semaine, pour travailler autour du soutien scolaire, du décrochage scolaire, de l'insertion professionnelle, mais aussi de l'ouverture culturelle et de la santé.

Les filles se sont ainsi investies dans des projets de spectacles (cabaret, stand up), d'activités (expositions, sorties), de mécénat (achat d'ordinateur, financement de BAFA) et sportifs (équipe de basket, «urban trail»).

L'objectif est d'enrayer la marginalisation des filles dans les quartiers, d'éveiller les consciences sur l'émancipation des femmes, de lutter contre les stéréotypes et les représentations limitantes. Une évolution qui suppose aussi un travail important auprès des hommes et des garçons.

PÔLES & SERVICES

"Nous portons tous la trace du regard qui s'est posé sur nous quand nous étions enfants ou adolescents."

Delphine DE VIGAN, D'après une histoire vraie, 2015

CONSTITUTION DES PÔLES

PÔLE « MILIEU OUVERT » **PAGE 18**
SIE : service d'investigation éducative 19
AEMO : action éducative en milieu ouvert 20
SASEP : service d'accompagnement social et éducatif de proximité 21
Dispositif de prévention des crises familiales 22
Administrateurs ad hoc 23

PÔLE « HÉBERGEMENT ET PROTECTION » **PAGE 24**
Villas éducatives et hébergement diversifié 25
Séjours de rupture et d'apaisement 26
SAGAJM : service d'accompagnement pour grands ados et jeunes majeurs 27
SAPMF : service d'adaptation progressive en milieu familial 28

PÔLE « ACCUEIL FAMILIAL ET PARENTALITÉS » **PAGE 29**
CPFS : centre de placement familial spécialisé 30
AEMF : accueil, écoute, médiation familiale
- Médiation familiale et groupes de parole 31
- Espace rencontre 32
- Centre de formation 33
- SCOPE : service de consultation et d'orientation psychologique et éducative 34
- Dispositif d'éviction du conjoint violent 35

PÔLE « JUSTICE PÉNALE DES MINEURS » **PAGE 36**
CER : centre éducatif renforcé 37
CEF : centre éducatif fermé 38
CHD : centre d'hébergement diversifié 39

PÔLE « PRÉVENTION, INSERTION, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE » **PAGE 40**
Prévention spécialisée et médiation sociale 41 et 42
Tremplin 43
Ateliers d'Ariane 44 et 45
Chantiers éducatifs 46
XP2i : ateliers et chantiers d'insertion 47
Placement extérieur de jeunes détenus 48
Dispositif de prévention de la radicalisation 49

LE DISPOSITIF TERRITORIAL SUD (DTS)

À Puygiron, non loin de Montélimar, existe depuis 1980 un lieu atypique, ouvert à tous, centre névralgique des activités de la Sauvegarde26 dans le sud-Drôme. Dans un méandre de rivière, autour du centre équestre grand public géré par l'association des « Amis et Cavaliers du Jabron » (ACJ), et qui pratique autant la compétition que l'équitation adaptée, cohabitent 4 activités sociales distinctes portées par la Sauvegarde26 :

- le centre éducatif renforcé,
- les ateliers et chantiers d'insertion, gérés par l'association XP2i,
- le placement extérieur de jeunes détenus, en partenariat avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation,
- les séjours de rupture et d'apaisement.

Chaque activité s'appuie sur le dispositif pour étoffer son projet, diversifier ses supports d'intervention et enrichir ses relations avec les différents acteurs et partenaires du territoire.

Depuis juillet 2012, les 5 activités du lieu sont structurées sous l'appellation « Dispositif Territorial Sud » (DTS), afin de favoriser la fluidité entre les services au bénéfice des usagers, et d'insuffler une dynamique associative sur le territoire, en lien étroit avec les autres services implantés localement (Prévention spécialisée, AEMO et SIE).

INTRODUCTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'année 2016, dans la continuité de l'action engagée les années précédentes, est une année riche en activités et en projets. C'est aussi une année où la Sauvegarde26 s'est mobilisée pour répondre à plusieurs évaluations, audits et contrôles, dont les résultats ont mis en évidence la qualité de nos services dans la gestion et l'animation de leurs missions.

À l'instar des années précédentes, dans le respect des engagements pris, elle s'est impliquée dans des projets de recherche ; enfin, elle a apporté sa contribution aux débats des fédérations professionnelles (travaux de la CNAPE sur les CER et les CEF au niveau national, implication auprès de la CNAPE régionale et de l'URIOPSS).

CONCERNANT L'ACTIVITÉ DES SERVICES

- **PÔLE MILIEU OUVERT**
  1 776 mesures judiciaires et administratives ont été exercées par 67 professionnels.
- **PÔLE HÉBERGEMENT**
  Un accueil de 140 enfants et le traitement sur l'année de 127 demandes d'admission.
- **PÔLE ACCUEIL FAMILIAL ET PARENTALITÉS**
  63 professionnels mobilisés pour l'accompagnement de 1 226 familles.
- **PÔLE JUSTICE PÉNALE DES MINEURS**
  91 accueils de mineurs réalisés et un chiffre global de 878 demandes d'admission, qui montre une tension forte sur les places.
- **PÔLE PRÉVENTION, INSERTION, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**
  Une diversité d'activités pour 778 bénéficiaires, jeunes et adultes, et 126 familles.

De 2015 à 2016, notre association a réalisé pleinement le contrat d'activité prévu avec les services de l'ASE, et a honoré les obligations définies notamment dans le cadre du CPOM. Au 31 décembre 2016, la Sauvegarde26 est en suractivité globale au-delà des seuils définis par le CPOM. Cette situation, qui témoigne de l'importance du besoin social, devrait nous amener à conduire, au cours de l'année 2017, une réflexion soutenue avec le Département et la Juridiction pour mineurs sur l'évolution des dotations des services et la réponse disponible en protection de l'enfance dans le département de la Drôme.

Dans la pluriannualité, l'équilibre financier entre la dotation accordée par le Département (pour une date d'échéance du contrat en 2018) et l'activité des services est pleinement réalisé.

Dans le champ de la justice pénale des mineurs, la bonne gestion des services, leur très haut niveau de sollicitation, témoignent d'une reconnaissance de la qualité du travail par les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et les Magistrats, avec des niveaux d'activité qui dépassent 80 % pour les services, et des sollicitations pour l'accueil des mineurs qui poursuivent une tendance haussière ininterrompue depuis 2012. Ceci se vérifie tout particulièrement pour le Centre Educatif Fermé, qui est passé de 224 demandes d'admission en 2012 à 647 en 2016.

Que les professionnels de l'ensemble de ces services soient ici remerciés chaleureusement pour leur engagement, leur fidélité à l'association, leur mobilisation pour accomplir quotidiennement leur travail avec le souci permanent de la qualité du service rendu et la disponibilité suffisante.

2016 A ÉTÉ AUSSI UNE ANNÉE PARTICULIÈREMENT FERTILE POUR LES DÉMARCHES D'ÉVALUATION, DE CONTRÔLE ET D'AUDITS

- **6 audits et contrôles** : audit financier à la demande du CE, contrôle URSSAF, audit conjoint PJJ-Département sur l'AEMO, un contrôle de la CAF sur l'AEMF, un contrôle du contrôleur des lieux privatifs de libertés et un audit Qualité-conformité de la Direction Régionale Centre-Est sur le CEF.
- **Évaluations externes de 9 services** (AEMO, CPFS, Villas, SAGAJM, SAPMF, Tremplin, CER, CEF et CHD) effectué par le cabinet DHCM (référencé par l'ANESM), faisant apparaître un haut niveau de qualité.

Enfin, dans le champ de l'évaluation, il est à noter, à l'initiative de la Sauvegarde26 :

- **Évaluation interne et plan d'amélioration** continue de la qualité du SIE.

Fidèle à ses valeurs, notre association continue à démontrer que, loin d'être seulement un prestataire des politiques publiques, elle demeure un partenaire capable d'entreprendre et d'innover pour la déclinaison sur un territoire d'une politique publique en réponse à des besoins sociaux identifiés.

POUR CETTE TÂCHE, LA MOBILISATION DE TOUS A ÉTÉ NÉCESSAIRE ET A PRODUIT DES RÉSULTATS QUE NOUS POUVONS CLAIREMENT IDENTIFIER

- Réécriture de 2 projets d'activités : placement extérieur de jeunes détenus dans le cadre du partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, et séjours de rupture et d'apaisement avec notre partenaire Amis et Cavaliers du Jabron ;
- Actualisation ou redéfinition de 6 projets de services : CPFS, SAPMF, SAGAJM, Villas, Tremplin, CER ;
- Ecriture de 2 nouveaux projets : accueil de jour thérapeutique ados, accueil de jour thérapeutique enfants ;
- Création d'un groupement professionnel local pour l'insertion, « AXED », constitué d'XP2i et de ses partenaires du Collectif Emploi Solidaire que sont Ancre, Drôme Insertion et Ecate ;

- Développement d'actions spécifiques : création du SASEP Nord-Drôme, reconduction des Ateliers d'Ariane jusqu'en septembre 2016 ;
- Partenariats, coopérations renforcées avec le Groupe Archer, le CIDFF, la Sauvegarde42 et la Sauvegarde07, l'IREIS Rhône-Alpes et l'ERP ;
- Participation soutenue à la promotion du Club FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion) Drôme-Ardèche avec ENEDIS et le Cabinet d'avocats Retex.

ENFIN, DANS LE CHAMP DE LA RECHERCHE, AVEC L'ESPACE DE RECHERCHE ET DE PROSPECTIVE SANTÉ-SOCIAL (ERP)

- Finalisation de 2 recherches appliquées, sur la professionnalisation des assistants familiaux : « De la famille d'accueil au placement familial » (ONPE) ; et le parcours chaotique des jeunes les plus en difficulté : « L'ordre éducatif recomposé » (Mission de Recherche Droit et Justice) ;
- Validation de la recherche « Le travail éducatif contraint en milieu ouvert dans la prise en charge pénale des mineurs » (Mission de Recherche Droit et Justice).

L'association a également poursuivi avec constance la démarche engagée dans le champ de la protection de l'enfance avec le programme de résilience assistée mené en partenariat avec l'Université Aix-Marseille. Ce projet a fait l'objet d'une présentation lors de la conférence annuelle de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance.

Compte tenu de l'ensemble des éléments présentés ci-dessus, considérons que l'association remplit avec un fort engagement sa mission en direction des 4 000 bénéficiaires directs en Drôme, et qu'elle s'inscrit avec l'ensemble de ses partenaires, associatifs, privés et publics, dans une réponse soutenue et diversifiée aux besoins sociaux des enfants, des adolescents et des familles, dans ses champs d'intervention privilégiés que sont la protection de l'enfance et la justice pénale des mineurs.

L'association porte à travers ses 25 actions une haute idée du service qu'il faut rendre aux plus vulnérables des membres de la collectivité. C'est au nom de cette vision qu'elle promeut un regard attentif à l'innovation, à la recherche, et développe sur ces sujets essentiels une veille permanente.

Le projet stratégique associatif décrivant 6 défis en est la fidèle traduction.

Plaidons donc ensemble pour que ce volontarisme associatif rencontre largement l'esprit d'ouverture et le dialogue, qui seront autant d'échos du souci partagé de construire pour la jeunesse de notre pays **un devoir d'avenir.**

Nadia ZEGHMAR,
Directrice générale

PÔLE MILIEU OUVERT Intervenir

"Lorsqu'un enfant tombe et pleure, ce n'est pas grave. C'est quand il ne pleure pas que cela devient sérieux."

Gilles LEGARDINIER, Et soudain tout change, 2013

Au titre de la protection de l'enfance, la Sauvegarde26 met en œuvre des interventions sociales suite à une décision de Justice ou des services départementaux de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Le **Service d'Investigation Educative** (SIE) réalise des enquêtes afin d'évaluer les risques et dangers pour l'enfant.

Le service d'**Action Educative en Milieu Ouvert** (AEMO) intervient au domicile familial pour le maintien de l'enfant dans son « milieu habituel de vie ».

Le **Service d'Accompagnement Social et Educatif de Proximité** (SASEP) accompagne des enfants et leurs parents avec des activités collectives supports à la relation éducative.

Le **Dispositif de prévention des crises familiales** permet d'intervenir au sein d'une cellule familiale pour mettre fin à la crise et prévenir un éventuel placement.

Le service des **Administrateurs ad hoc** défend les droits et les intérêts de l'enfant dans le cadre de procédures judiciaires.

SIE : SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE

À la demande d'un magistrat, cette intervention dans le cadre familial a pour but d'évaluer au plus juste une situation de danger pour l'enfant, et la capacité des parents à remédier aux difficultés rencontrées. Les conclusions de l'investigation débouchent sur une proposition éducative et une solution de protection lorsque cela s'avère nécessaire.

Chiffres-clés

- Nombre de mesures ordonnées : 345.
- Nombre de mesures finalisées : 307.
- Taux d'occupation : 100 %.
- Nombre de bénéficiaires total : 477 mineurs pour 295 familles (54 % des dossiers concernant 1 seul mineur).
- Répartition territoriale : Valentinois 35 %, Drôme Provençale 27 %, Drôme des Collines 28 %, Vallée de la Drôme 10 %.

Faits notables

- Un nouvel accroissement en % (+ 5) et en nombre (+ 34) des mesures concernant des enfants de moins de 6 ans dont 18 bébés de moins d'un an.
- 238 filles et 239 garçons.
- 76 % de parents séparés ou divorcés, 17 % de parents en couple, 7 % de familles monoparentales et veuvage.
- Principaux motifs du signalement : carences éducatives ou défaut de soins 23 %, mineur enjeu d'un conflit parental 24 %, maltraitances 12 %, problèmes de comportement du mineur 13 %. Nous notons l'émergence de situations familiales où la question de la radicalisation est posée.
- Durée effective moyenne de l'investigation : 5 mois.
- Principales orientations préconisées : AEMO 44 %, non-lieu à assistance éducative 18 %, établissement ou famille d'accueil 12 %, SAPMF 8 %.

L'expérience et les compétences de ce service se sont construites au cours d'un long parcours d'évolution des besoins et de la législation depuis sa création en 1948 sous la dénomination de service social chargé des enquêtes ordonnées par les magistrats. Depuis le 1er janvier 2012, le service d'investigation éducative (SIE), prend en charge les mesures judiciaires d'investigation éducatives (MJIE).
LOCALISATION : Le SIE est basé à Valence, au 238 rue Barnave. Intervenant sur l'ensemble du département de la Drôme, le service dispose également de locaux partagés avec le service d'AEMO sur les communes de Romans (8 avenue du Maquis), Crest (HLM Le grand Valla) et Montélimar (avenue d'Espoulette).
CADRE LÉGAL : Arrêté d'autorisation pour 246 mesures correspondant à 307 mineurs le 06/02/2012 ; arrêté d'habilitation pour 246 mesures correspondant à 307 mineurs le 25/10/2012.
PUBLIC : Mineurs de 0 à 18 ans.
MISSIONS
- Aide à la décision des magistrats par le recueil d'éléments de compréhension de la situation d'un mineur, en assistance éducative comme en matière pénale.
- Travail d'élaboration avec les familles afin de vérifier la notion de danger et la capacité des parents à porter attention aux difficultés de leur enfant.

OBJECTIFS
- Recueillir des informations sur la personnalité et les conditions de vie de l'enfant, l'existence d'un danger.
- Évaluer la capacité des parents à porter attention aux difficultés de leur enfant.
- Élaborer des propositions de réponses éducatives et de protection, si cela apparaît nécessaire.

Réalisations

- Réactualisation du projet de service, validé par le conseil d'administration de l'association le 28 juin 2016, en conformité avec la note DPJJ relative à la mesure judiciaire d'investigation éducative du 23 mars 2015 et le rapport de l'audit qualité DIRPJJ clôturé le 24 juin 2015.
- Évaluation interne du service et plan d'amélioration continue de la qualité 2017-2019.
- Le SIE est composé de professionnels expérimentés dans le champ de l'investigation travaillant dans une dynamique collective positive, solidaire et constructive. Il est reconnu par les magistrats pour sa réactivité et la qualité de son travail, en particulier auprès des jeunes enfants.
- La vocation du SIE est d'apporter un éclairage aux magistrats en matière d'assistance éducative. Ces investigations éducatives se situent le plus souvent à l'entrée des enfants dans le dispositif de protection judiciaire de l'enfance. Elles permettent d'apporter aux magistrats des éléments de compréhension de la situation d'un mineur et des propositions d'intervention. Leur mise en œuvre produit souvent par elle-même un changement dans les familles et peut contribuer à dénouer et dépasser une situation de crise ou de blocage.

Enjeux et perspectives

- Le nombre très important de parents séparés ou divorcés progresse toujours et impacte nos modalités de travail, avec la multiplication des interlocuteurs et la dispersion géographique des lieux d'intervention.
- Le service reste confronté à des fluctuations massives de l'activité en entrées ou sorties. Notre souci de réactivité dans l'engagement des mesures et de respect des délais pour rendre nos rapports a induit une surcharge de travail importante pour l'équipe.
- Nos objectifs restent de pouvoir répondre aux besoins des magistrats de la Drôme en ayant une capacité de prise en charge adaptée, en poursuivant une communication et une collaboration étroite avec les services territoriaux de la PJJ.
- En 2017, nous devrons demander le renouvellement de notre habilitation judiciaire pour exercer des MJIE.

Le temps de l'investigation est un temps d'élaboration avec les familles sur leurs difficultés, mais aussi leurs potentialités.

AEMO : ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT

Ce service est centré sur le maintien du mineur dans son « milieu habituel de vie », c'est-à-dire la famille naturelle, mais aussi l'environnement social, culturel, scolaire et relationnel du mineur. L'action est intégrée dans un ensemble d'interventions socio-éducatives et de soins qui concourent à une prise en charge globale de la situation individuelle et familiale, au domicile des familles, dans les locaux du service ou à l'extérieur, sur des temps individuels, parents-enfants, ou des activités collectives.

Chiffres-clés

- Nombre de journées de suivi : 273 757 pour le Département de la Drôme (CPOM), 11 967 hors Drôme.
- Taux d'occupation Drôme : 105,40 %.
- Nombre de bénéficiaires : 1 207 mineurs dont 1 012 dans le cadre d'une mesure judiciaire et 195 dans le cadre d'une mesure administrative.
- Intervention sur 135 communes du département.

Faits notables

- Une activité globale du service en accroissement fort : 1 207 mineurs suivis (1 149 en 2015), qui s'explique par une hausse de 26 % des entrées judiciaires en 2016 (89 % des mesures au total).
- Un turnover massif : 63 % de l'effectif présent au 31/12/2016 est entré pendant l'année.
- La tranche d'âge 0-6 ans s'accroît avec 156 entrées (117 en 2015). 60 % des nouvelles mesures concernent des enfants de moins de 12 ans.
- Les difficultés rencontrées par les mineurs dans leur contexte familial sont souvent multiples : fragilité psychologique ou mal-être du mineur 30 %, absence de cadre éducatif cohérent 29 %, conflit parental 26 %, problème de scolarité ou déscolarisation 22 %, comportement problématique du mineur 22 %, trouble ou fragilité psychologique d'un ou des parents 21 %, absence d'un parent (éloignement, incarcération, décès, rupture de lien) 20 %.
- En moyenne, le nombre de difficultés évaluées se réduit de 30 % au bout de 9 mois d'accompagnement.
- Près de 75 % des mesures durent 2 ans ou moins. La durée moyenne est de 17 mois.
- Situation à la sortie : sans mesure éducative 58 %, confiés 21 %, autre mesure de milieu ouvert 15 %.
- Sur les 95 mineurs confiés, 25 ont bénéficié d'une mesure de SAPMF, 25 d'un placement familial, 18 ont été accueillis à la MDE, 10 en MECS, 9 en accueil de jour, 4 en lieu de vie et 4 au SAGAJM.
- 14 jeunes majeurs ont été accompagnés pour surmonter, sans nouvelle rupture, les difficultés rencontrées et favoriser leur insertion sociale et professionnelle.
- Des actions collectives ont complété et enrichi les accompagnements éducatifs : multiples sorties à la journée, accompagnement scolaire sur Valence pour une vingtaine d'enfants et d'adolescents, groupes de parole à Montélimar avec des enfants vivant le conflit de leurs parents, et à Valence avec des adolescents, un camp en Auvergne avec des adolescents de Romans.

Une nouvelle grille d'évaluation des situations utilisée depuis 2015, permettant de déterminer précisément le type de difficultés travaillées avec les parents, l'enfant et au sein de la cellule familiale, facilite la construction des projets d'accompagnement éducatif. Leur évolution pendant la durée de la mesure, mesurée par des indicateurs de temporalité et d'intensité, permet une première approche des effets produits par notre intervention.

Réalisations

- Dans le cadre du plan d'amélioration continue de la qualité du service, refondation de la forme et de l'utilisation du DIPEC et du projet personnalisé, mise en place des rapports de situation à 6 mois pour les enfants de moins de 2 ans. La réécriture du projet de service est en cours pour 2017.
- L'évaluation externe conduite en mars 2016 par le cabinet DHCM est particulièrement positive concernant la qualité du travail réalisé.
- Un audit conjoint PJJ–Conseil Départemental a eu lieu en novembre, dont nous attendons les résultats.

Enjeux et perspectives

- En dehors du territoire de Valence, la dispersion et la ruralité de nos interventions restent fortes dans des secteurs où l'isolement des familles et le manque de structures sociales, médicales et culturelles sont les plus importants.
- Dans le cadre du CPOM, le service a mis en place un accompagnement éducatif de proximité (SASEP) pour 10 enfants et leurs parents en septembre 2015 sur le territoire de Valence, et en mars 2016 en Nord-Drôme sur Saint-Vallier, avec un projet qui s'adapte à la ruralité de ce territoire.
- À l'initiative du Dr Belouineau (médecin de l'unité d'addictologie du CH de Montélimar) et de l'équipe AEMO Drôme Provençale, un projet d'ouverture d'une unité d'hospitalisation pour adolescents présentant des conduites addictives est en cours d'élaboration.
- L'intervention à domicile contribue à maintenir l'enfant dans sa famille en assurant les conditions nécessaires à son développement et à sa sécurité, tout en aidant ses parents à surmonter leurs difficultés. Acte de protection à l'égard d'enfants reconnus en danger, c'est aussi un acte de prévention pour éviter que ces difficultés n'entravent le développement de l'enfant et conduisent à des mesures de protection plus conséquentes. Près de 60 % des mesures se sont terminées en 2016, après moins de 2 ans d'accompagnement, par une évolution positive ne nécessitant plus de soutien éducatif.

DATE DE CRÉATION : 1965
LOCALISATION : Les équipes interviennent sur l'ensemble du département de la Drôme. Elles sont sectorisées sur les territoires d'action sociale.
- Drôme des Collines : Deux équipes travaillent à partir des locaux : 8 avenue du Maquis, 26100 Romans-sur-Isère et Bureau 302, Maison des Associations, 26240 Saint-Vallier.
- Valence : Les deux équipes ont emménagé en février 2014 au 1 rue Lesage, 26000 Valence.
- Vallée de la Drôme : Une équipe travaille à partir des locaux : HLM Le grand Valla, 19 rue Louis Pasteur, 26400 Crest.
- Drôme Provençale : Cette équipe travaille à partir des locaux : 35 avenue d'Espoulette, 26200 Montélimar et 40 place du Docteur Bourdongle, 26110 Nyons. Hors Valence, sur l'ensemble des territoires, nous accueillons dans nos bureaux le personnel du service d'investigation éducative (SIE) et ponctuellement d'autres services de l'association.

CADRE LÉGAL : L'arrêté n° 06-4242 du 29 août 2006 a habilité le service AEMO pour une capacité d'accueil simultanée fixée à 823 mesures.
PUBLIC : Enfants et familles, jeunes majeurs.
MISSIONS : Mesures de protection par un accompagnement éducatif en milieu ouvert de mineurs de 0 à 18 ans, judiciaires (AEMO) ou contractualisées par les services du Conseil Départemental (AED, IEC) avec les parents, ou les jeunes majeurs (18-21 ans).

SASEP : SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ÉDUCATIF DE PROXIMITÉ

Un soutien à l'éducation et à la parentalité pour des enfants avec leurs parents, caractérisé par l'intensité des interventions et par les activités collectives supports au travail éducatif.

Chiffres-clés

Nombre de journées réalisées (CPOM) : 7 029.
Taux d'occupation : 110 %.
Nombre de bénéficiaires : 31 enfants et leurs parents.

Faits notables

- Sur les 22 enfants entrés en 2016, 11 n'avaient jamais été suivis préalablement.
- 10 filles et 12 garçons.
- Concernant la situation familiale : 22 enfants ont des parents séparés, 8 enfants vivent avec leurs 2 parents et 1 enfant a un parent décédé.
- 11 enfants ont des suivis spécifiques : hôpital de jour et CLISS, CMP, AVS, CATTP, orthophonie, SESSAD.
- Sur les 9 enfants sortis en 2016, 4 n'ont pas eu d'autre suivi du fait de l'amélioration de la situation, 1 est passé en AED car l'intensité de la mesure SASEP n'était plus nécessaire, 3 ont déménagé en Ardèche avec une demande de poursuivre et 1 a fait l'objet d'une saisine judiciaire.
- Une moyenne de 2,5 interventions par semaine au profit des familles suivies
- 80 % du temps des travailleurs sociaux est consacré aux interventions en direct, dont plus de la moitié en collectif : groupe de parole des mères, activités créatives et éducatives avec les enfants seuls ou accompagnés des parents, temps de repas parents-enfants, ouverture culturelle et socialisante (spectacles, exposition sur les accidents domestiques, alimentation, pâtisserie, repas éducatifs, visite d'une ferme, décoration de pots avant plantations, jeux éducatifs, marionnettes, sophrologie…).

Le SASEP reçoit les familles dans un appartement, « comme chez M. ou Mme tout le monde », de façon à ce que les parents et les enfants retrouvent la dimension familiale et se sentent très vite à l'aise. Les espaces (jeux/repas), les places (parents/enfants) et les temps (activités/repos) sont identifiés et différenciés. Dans ce lieu, on met en scène, on reproduit, on ritualise des moments du quotidien avec plaisir.

Réalisations

- Les temps collectifs se déclinent sous forme de groupes d'adultes, d'ateliers parents-enfants ou enfants seuls. Les supports utilisés sont la cuisine, le temps repas, des jeux et toutes activités que les parents peuvent reproduire chez eux mais aussi dans leur vie sociale. Le temps collectif est un espace de valorisation entre parents et entre enfants.
- Le sur-mesure pour chaque suivi au niveau du collectif : il ne s'agit pas de figer un groupe d'enfants, parents-enfants mais de l'adapter de façon continue en fonction de l'évolution du groupe et de l'enfant dans le groupe.
- L'individuel, complémentaire indispensable au collectif : ces temps « dans l'intimité des familles » sont nécessaires et complémentaires afin d'aborder avec les parents leur vécu, leurs modèles et de les aider à faire des liens avec leur présent.
- Un partenariat de proximité a été mis en place : IREPS, CMS, PMI, écoles, CATTP, CMP, CMPP, Ludothèque, MDE, SAFAGE…

Enjeux et perspectives

- Accès de la prise en charge aux enfants de moins de 3 ans, pour lesquels nous avons été souvent sollicités, en complémentarité de la PMI qui n'intervient pas sur les mêmes champs.
- Offre du même type dans d'autres lieux du territoire Collines : dans et autour des communes d'Hauterives, de Saint-Donat ou du Grand-Serre.

DATE DE CRÉATION : 1er septembre 2015
LOCALISATION : Le service est basé à Valence et à Saint-Vallier
- Bureaux : 1 rue Lesage 26000 Valence.
- Activités : 119 rue Maurice Faure 26000 Valence - 32 rue de la Maladière 26240 Saint-Vallier.

CADRE LÉGAL : CPOM 2014-2018 avec le Conseil Départemental
Arrêté conjoint 2015086-0016 du 27 mars 2015 autorisant pour le service AEMO « plus globalement des mesures administratives au titre de l'aide sociale à l'enfance ».
PUBLIC : Enfants de 3 à 12 ans et leurs parents.
MISSIONS : Mesures de protection par un accompagnement éducatif de proximité, contractualisées avec les parents par les services du Conseil Départemental.
OBJECTIFS :
- Aider les parents à assurer la protection de leur enfant et à répondre à ses besoins.
- Permettre aux enfants de vivre et de grandir en sécurité dans leur milieu familial.

DISPOSITIF DE PRÉVENTION DES CRISES FAMILIALES

Ce dispositif, à l'interface de l'AEMO et de l'AEMF, a pour vocation de mettre en place une intervention de crise au sein d'une cellule familiale, qui soit à la fois curative de la crise elle-même et préventive d'un éventuel placement.

On identifie la crise comme une perte de repères pouvant entraîner des souffrances psychiques, un sentiment de désorientation, une incapacité à assurer la gestion du quotidien, avec une symptomatologie pouvant aller de l'isolement à des comportements à risques : le système familial est menacé d'effondrement.

Chiffres-clés

- 6 sollicitations.
- 3 familles ont bénéficié du dispositif, une famille en cours d'évaluation n'a pas poursuivi sa demande d'aide, une situation a été réorientée vers le SASEP, une seule famille ne s'est pas présentée au rendez-vous.
- 12 entretiens en moyenne par famille suivie.

Faits notables

- Les 3 situations concernent des familles recomposées, avec un adolescent « symptôme ».
- Pour les 3 situations, la demande initiale est le placement d'un adolescent.
- Pour les 3 situations, un des parents est absent : rupture ou décès.
- Les familles concernées souffrent d'un manque de communication intrafamiliale. Elles sont en capacité de trouver des solutions et demandent à être aidées.

Enjeux et perspectives

- Ce travail auprès de familles volontaires a généré une réelle dynamique au sein du territoire et une autre façon de travailler, à partir d'une réelle demande de la famille ; nous pensons avoir évité au moins 3 placements.
- Nous proposons donc la poursuite de ce dispositif, et son extension aux territoires de Drôme Provençale et Vallée de la Drôme.

DATE DE CRÉATION : 29 septembre 2015
LOCALISATION : Expérimentation sur le territoire Drôme des Collines
CADRE LÉGAL : Dans le cadre du CPOM signé en décembre 2014, le Conseil Départemental de la Drôme a exprimé son attente de « création d'un dispositif de prévention des crises familiales pour des situations adressées par le secteur social du Département afin de résoudre une crise ponctuelle en proposant des réponses d'accueil diversifié : hôtel, logement, famille d'accueil avec un soutien éducatif soutenu. Ce dispositif concernera quatre familles. »
PUBLIC : Toute famille, parents avec enfant(s) de 0 à 18 ans, pouvant connaître une situation de crise, et ayant fait appel aux services du CMS.
MISSIONS : Accueil des familles, dans le cadre d'une action préventive, hors mandat, en amont d'une saisine de l'autorité judiciaire ou administrative.
OBJECTIFS :
- Apporter une réponse adaptée aux familles qui traversent une période de crise afin d'éviter le recours à des services spécialisés, notamment le placement du jeune en milieu substitut.
- Développer la compétence des familles : les amener à se parler davantage des enjeux relationnels, à découvrir leurs propres capacités positives et leurs ressources pour se soutenir mutuellement et traverser la crise ensemble.

ADMINISTRATEURS AD HOC

L'administrateur ad hoc est un bénévole qualifié, agréé par la Cour d'Appel de Grenoble et désigné par décision judiciaire. Il se substitue aux représentants légaux pour exercer les droits en nom et place du mineur dans le cadre et le temps d'une procédure civile ou pénale, lorsque les intérêts de l'enfant sont en opposition avec ceux des parents ou que l'un des parents est l'auteur des faits dont l'enfant est victime.

Chiffres clés

En 2016, les administrateurs ad hoc ont accompagné 58 mineurs :

- Nouvelles désignations pour 13 mineurs (9 affaires) :
  4 mineurs (3 affaires pénales) pour agression sexuelle ou violence par ascendant.
  9 mineurs (6 affaires civiles) pour contestation de paternité, tutelle aux biens, droits de succession.
- Nous avons poursuivi l'accompagnement de 45 mineurs dans le cadre de mesures en cours antérieures au 1er janvier 2016, 20 mineurs dans le cadre de procédures pénales et 25 mineurs dans le cadre de procédures civiles.
- En 2016, le service a facturé 12 dossiers, ce qui permet un résultat de l'exercice positif.

Faits notables

- Les administrateurs ad hoc sont des bénévoles.
- Chaque mission nécessite une importante capacité d'adaptation à la situation et de nombreux déplacements. Les accompagnements sont réalisés sur l'ensemble du département avec des enfants qui selon les dossiers vivent chez leurs parents ou sont confiés à des structures de protection de l'enfance. Les faits sont jugés au Tribunal Pour Enfants, au Tribunal Correctionnel, en Cour d'Assises, au Tribunal d'Instance, à la Cour d'Appel de Grenoble et parfois dans un autre département.
- Les bénévoles bénéficient d'un soutien technique, de temps réguliers d'échanges collectifs, d'une analyse de leur pratique avec un psychologue. Des échanges individuels à propos des situations en cours ont lieu tout au long de la mission afin que les administrateurs ad hoc ne soient pas isolés et que les décisions importantes à prendre pour le mineur soient portées par l'association.
- Le service est en lien avec les deux autres associations qui effectuent des missions d'administration ad hoc dans le département : REMAID et CHRYSALLIS. Les permanences sont assurées à tour de rôle pour recevoir les nouvelles désignations.

DATE DE CRÉATION : 2000
PUBLIC : Mineurs de 0 à 18 ans.
PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION : Département de la Drôme.
OBJECTIFS :
- Accompagner l'enfant dans toutes les étapes de la procédure ; permettre au mineur d'être juridiquement acteur de la procédure le concernant ; avoir un rôle d'information pédagogique en direction de l'enfant.
- S'assurer que les droits de l'enfant sont respectés, que sa parole est entendue et qu'il peut communiquer librement avec son avocat.
- Lui apporter un soutien moral, psychologique et juridique.

Enjeux et perspectives

- Au 31/12/2016, seuls deux administrateurs ad hoc agréés font partie de l'équipe.
- Le nombre important de nouvelles mesures nous impose de rechercher activement de nouveaux administrateurs ad hoc pour rejoindre le service.

Le terme « ad hoc » est une locution latine qui signifie « pour cela », « en remplacement de ».

Pour être éligible à l'agrément de la cour d'appel et pouvoir devenir administrateur « ad hoc », il faut :
- *être âgé au minimum de 30 ans et au maximum de 70 ans.*
- *s'être signalé dans la durée par son intérêt pour les questions de l'enfance et par sa compétence.*
- *résider dans le ressort de la Cour d'Appel.*
- *ne pas avoir été condamné à une sanction pénale, disciplinaire ou administrative pour agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs.*
- *ne pas avoir été frappé de faillite personnelle.*

Être administrateur « ad hoc » c'est :
- *être acteur de la société civile en accompagnant et représentant les intérêts des enfants victimes.*
- *faire partie d'une équipe de bénévoles engagés dans la protection de l'enfance.*

PÔLE HÉBERGEMENT ET PROTECTION *Accueillir*

"Un homme n'est jamais si grand
que lorsqu'il est à genoux
pour aider un enfant."

PYTHAGORE (VIème siècle avant JC)

Pour la sécurité de l'enfant ou de l'adolescent, le juge peut décider de l'éloigner de son cadre familial. Les familles en difficulté peuvent également solliciter l'Aide Sociale à l'Enfance. La Sauvegarde26 propose alors différentes solutions pour adapter au mieux le type d'accueil à la situation.

Le jeune peut être hébergé en maison d'enfants (villa éducative), en famille d'accueil, en appartement ou foyer de jeunes travailleurs. D'autres solutions peuvent également être proposées en fonction de l'âge et du projet individualisé de chacun (famille de parrainage bénévole, domicile d'une personne-ressource, hébergement provisoire…).

Objectif : Accueillir et protéger chaque mineur en veillant à sa sécurité physique, affective et psychique, sa santé, son éducation et sa socialisation, en lui proposant un cadre de vie sécurisant et en lui donnant des repères.

Les **maisons d'enfants** dites « **villas éducatives** » recréent à partir d'un petit collectif les conditions d'une vie quotidienne permettant à chacun de bien grandir. Une modalité d'accompagnement « hors les murs » en **hébergement diversifié** permet d'adapter le suivi à la situation de chacun.

Le **Service d'Accompagnement pour Grands Adolescents et Jeunes Majeurs** (SAGAJM) les accompagne vers l'autonomie à partir de leur insertion professionnelle ou scolaire, et de leur hébergement.

Le **Service d'Adaptation Progressive en Milieu Familial** (SAPMF) suit les enfants chez leurs parents la plupart du temps, mais peut proposer un autre hébergement à tout moment.

Les **séjours de rupture et d'apaisement** constituent pour des jeunes en grande difficulté un temps de rupture avec leur milieu de vie et leur environnement. À travers un cadre suffisamment sécurisant et cadrant, ils visent l'apaisement et le changement de comportement du jeune accueilli.

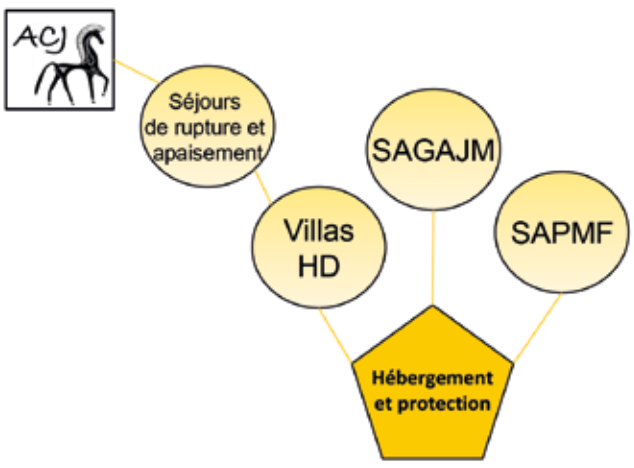

VILLAS ÉDUCATIVES ET HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ

A Valence, deux maisons d'enfants à caractère social (MECS), la villa des « ados » et la villa des « petits », accueillent dans de petites unités de vie des jeunes de 6 à 17 ans. Au-delà de l'accompagnement de chacun dans la vie quotidienne, l'objectif est de favoriser son bien-être et d'encourager son insertion sociale et professionnelle, en articulant projet individuel et vie de groupe. Les éducateurs travaillent en lien avec la famille des enfants. Certains jeunes bénéficient d'un accompagnement « sur mesure » et « hors les murs » à partir de la villa des « ados », afin de pouvoir avancer dans leur projet personnalisé et se préparer à l'autonomie.

Chiffres-clés

- Nombre de journées : 7 773, dont 7 746 pour le Département de la Drôme (CPOM).
- Nombre de bénéficiaires : 40.
- 27 candidatures pour 17 admissions (66,66 %).

Faits notables

- 21 filles et 19 garçons.
- Origine géographique : 18 de Valence et environs, 10 de Romans et environs, 5 de Crest et environs, 4 du Sud-Drôme, 1 d'un autre département, 2 d'autres pays.
- Activité (20 présents au 31 décembre) : 7 en scolarité classique (dont CAP), 8 en scolarité adaptée (ITEP/SEGPA/ULIS/CLIS/IME), 4 en décrochage, 1 orienté vers Tremplin.
- 6 adolescents ont bénéficié d'un accompagnement en hébergement diversifié, dont 3 jusqu'à leur majorité.
- Durée moyenne du placement : 1 an et 3 mois.
- Orientation pour les 20 sortants : 6 retours en famille, 4 en CJM, 2 en autonomie, 2 en SAPMF, 2 au CPFS, 1 en SAGAJM, une hospitalisation en pédopsychiatrie, une mainlevée de placement, un placement dans un autre établissement.

Réalisations

- Pour la villa Arc-en-ciel (enfants) : camps d'été de 4 jours en Ardèche, nombreuses activités de loisirs et sorties à la journée, événements festifs (carnaval, Halloween, fête de Noël), fabrication de cartes postales pour participer au financement d'un projet de sortie.
- Pour la villa Roberval (ados) : randonnée de 2 jours au printemps, séances avec la SPA pour prendre soin des animaux, participation à la 1re course citoyenne d'orientation Drôme-Ardèche organisée par la DTPJJ en juin, camps d'été à Vallon-Pont-d'Arc, tenue du buffet de l'assemblée générale de l'association, Course du cœur, confection du repas de Noël et invitation des parents.
- Présence de 2 jeunes en service volontaire européen sur les 2 villas, un jeune ukrainien et une jeune tunisienne : accompagnements, aide aux devoirs, animation d'activités sportives et culturelles.
- La mise en œuvre de visites médiatisées a concerné 2 fratries (5 enfants) pour la villa Arc-en-ciel et une situation au sein de la villa Roberval. Il s'agit d'une nouveauté : les équipes ont dû trouver un lieu (mise à disposition de la villa du CPFS) et s'adapter.
- Le programme de résilience assistée s'est poursuivi au sein de la Villa Arc-en-ciel (voir page 13).
- L'évaluation externe conduite à l'automne 2016 par le cabinet DHCM fait état d'un bon niveau de qualité de service.

Enjeux et perspectives

- Objectifs CPOM en cours de réalisation : renforcer l'accompagnement des familles ; développer la préparation à l'autonomie, en lien avec une redéfinition du projet d'hébergement diversifié ; développer une réflexion portant sur l'accueil de jeunes en grande souffrance sur le plan psychologique et présentant par ailleurs d'importants problèmes de socialisation.
- Les villas éducatives sont la seule solution d'hébergement collectif sur l'agglomération de Valence. Cette implantation permet de travailler en proximité avec les familles et de les associer autant que possible au suivi de leur enfant.
- La gestion de groupes d'enfants ou d'adolescents en grande difficulté est un exercice complexe, qui demande aux adultes une posture engagée, sans cesse questionnée par le quotidien de l'hébergement. Forts d'une complémentarité entre l'accueil collectif et l'hébergement diversifié, nous souhaitons continuer à proposer une prise en charge collective dans notre palette de réponses possibles. Au sein d'un petit collectif, la « socialisation » s'appréhende et se travaille au fil du temps, dans l'évolution et la nécessaire adaptation des pratiques.

DATE DE CRÉATION : 1976
L'organisation de l'accueil collectif en petites unités indépendantes dans des lieux différents permet une gestion du quotidien de nature familiale et conviviale, qui exclue l'isolement et le cloisonnement.
L'hébergement diversifié permet la personnalisation de l'accompagnement afin de préparer à l'autonomie, de manière progressive, des jeunes de plus de 16 ans. Cette prise en charge spécifique permet également d'accompagner des adolescents rencontrant des difficultés à vivre au quotidien au sein du collectif.
LOCALISATION : L'hébergement collectif est basé sur deux lieux à Valence :
- la villa Arc-en-ciel : rue Pierre Corneille,
- la villa Roberval : rue Roberval, dans la zone Est du quartier Briffaut.

L'hébergement diversifié est essentiellement basé sur les bassins valentinois et romanais.
Les bureaux du secrétariat et de la direction sont situés au siège de l'association, rue Lesage, à Valence.
CADRE LÉGAL : Le service, qui dépend de l'établissement « Foyer Educatif », est habilité par le Conseil Départemental de la Drôme et la Protection Judiciaire de la Jeunesse au titre de l'Article 375 du Code Civil relatif à l'assistance éducative et de l'Ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.
PUBLIC : Filles et garçons de 6 à 17 ans connaissant des difficultés familiales nécessitant une séparation temporaire.
MISSIONS : Accompagnement éducatif en internat et hébergement diversifié pour protéger le mineur et favoriser son mieux-être et son insertion sociale, scolaire ou professionnelle.
OBJECTIFS :
- Pour les villas éducatives : accueillir, protéger et accompagner chaque jeune en facilitant son parcours éducatif par une adaptation permanente de la structure à ses besoins : accès aux soins, travail du lien avec la famille, scolarité.
- En hébergement diversifié, les objectifs sont similaires, toutefois l'accompagnement vise plus particulièrement l'acquisition du plus grand degré d'autonomie possible, sur le plan comportemental comme sur celui de l'insertion sociale et professionnelle.

SÉJOURS DE RUPTURE ET D'APAISEMENT

Les séjours de rupture et d'apaisement, basés sur le Dispositif territorial sud à Puygiron, constituent pour des jeunes en grande difficulté un temps de rupture avec leur milieu de vie et leur environnement. À travers un cadre suffisamment sécurisant et cadrant, ils visent l'apaisement et le changement de comportement du jeune accueilli.

Chiffres-clés

- Nombre de journées : 227.
- Nombre de bénéficiaires : 10.

Faits notables

- 9 admissions, 7 garçons et 2 filles.
- Age moyen : 15 ans ½.
- Origine des candidatures : Deux-Sèvres (5), PACA (1), Isère (1), Ardèche (1), Drôme (1).
- Durée moyenne : 21 jours.
- La majorité des jeunes sont repartis dans leur environnement d'origine ; 1/3 ont été orientés dans un autre service de la Sauvegarde26 : au CPFS et au CER.

Réalisations

- Prise en charge personnalisée offrant des espaces de médiation et une mise à distance géographique permettant au jeune d'exprimer son potentiel.
- Structuration de l'activité : projet d'activité, référentiel des bonnes pratiques, livret d'accueil, contrat de séjour ; brochure de présentation.
- L'activité s'appuie sur les liens privilégiés avec l'association des Amis et Cavaliers du Jabron (ACJ). L'équitation adaptée fait partie des activités proposées.
- Modalités : individualisation de la prise en charge, intégration dans la vie du site, contact avec la nature (bois, rivière) et l'animal, accueil bénévole dans un cadre familial, dimension structurante du cadre d'activité et de la vie quotidienne.

Enjeux et perspectives

- Cette activité répond au besoin social des services de l'ASE et du secteur associatif dans la gestion des crises pour les mineurs placés en grande difficulté.
- Renforcer et développer les partenariats avec les départements voisins doit permettre de stabiliser l'activité et de conforter les savoir-faire mis en œuvre.

L'ASSOCIATION DES AMIS ET CAVALIERS DU JABRON

Partenaire privilégié des séjours de rupture et d'apaisement.

DATE DE CRÉATION
ACJ existe depuis le 1er janvier 2000. Le centre a été créé par la Prévention spécialisée en 1980 sous le nom de « Jabron Loisirs ».

LOCALISATION : Puygiron (10 km à l'Est de Montélimar)

PUBLIC : Tout public à partir de 4 ans.

DOUBLE MISSION
- ***Sportive : ACJ est un centre équestre accueillant tout cavalier désireux de découvrir le monde équestre en médiation animale, loisirs et compétition.***
- ***Sociale : accueil en équitation adaptée de jeunes en difficulté sociale, familiale ou scolaire, et de personnes porteuses de handicap.***

OBJECTIFS
- ***Favoriser les rencontres et les échanges entre les différents publics, promouvoir la cohésion sociale et la mixité.***
- ***Permettre la pratique équestre au plus grand nombre.***

DATE DE CRÉATION : 2014
CADRE LÉGAL : Article 375 du Code civil
PUBLIC : Adolescents de 13 à 18 ans accueillis dans le cadre de la protection de l'enfance.
MISSIONS : Au sein d'une structure rassurante, le séjour de rupture doit permettre au jeune accueilli de « se poser » psychiquement et de découvrir une autre manière de vivre, dans le respect des règles et d'autrui.
OBJECTIFS :
Remobiliser, faire réfléchir le jeune sur son histoire personnelle et familiale, apaiser un climat conflictuel et repartir vers un projet de vie réfléchi et travaillé. Le séjour de rupture doit être un tremplin pour un retour serein dans son environnement d'origine.

ACJ

SAGAJM : SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR GRANDS ADOS ET JEUNES MAJEURS

Le SAGAJM permet d'assurer l'accompagnement éducatif des adolescents et jeunes majeurs vers l'autonomie nécessaire à leur insertion sociale. Il s'adresse aux grands adolescents et jeunes adultes de 16 à 20 ans résidant dans l'agglomération valentinoise

Chiffres-clés

- Nombre de journées : 9 267 (CPOM) Drôme ; 366 hors Drôme.
- Taux d'occupation Drôme : 101,56 %.
- Nombre de bénéficiaires : 41.
- 29 candidatures pour 17 admissions (59 %).

Faits notables

- 32 majeurs et 9 mineurs.
- 25 en contrat jeune majeur, 10 mineurs confiés par le Conseil Départemental de la Drôme et 6 par le Juge des Enfants.
- Une majorité de filles : 29 pour 12 garçons.
- Origine géographique : 20 Valence et environs, 8 Romans et environs, 3 Vallée Drôme, 3 Sud Drôme, 7 autres départements.
- 27 étaient préalablement suivis par d'autres services de la Sauvegarde26, 14 par l'ASE.
- Durée moyenne du placement : 17 mois.
- Situation des 18 sortants : 8 en logement autonome, 3 retours en famille, 3 en couple, 2 en structure, 2 en logement autonome avec un accompagnement éducatif.
- Insertion : 6 en emploi, 5 en recherche d'emploi, 3 scolarisés, 3 en formation, 1 mère au foyer.

Réalisations

- Interventions collectives : sorties extérieures, repas de Noël, soirée-débat avec la psychologue.
- L'évaluation externe conduite en mai 2016 a conclu à une haute qualité de service.

Le SAGAJM concourt à redonner aux jeunes confiance en leurs potentialités : c'est un service où chaque jeune part de là où il en est, pour tenter d'aller le plus loin possible.

Enjeux et perspectives

- Le manque de maturité de certains jeunes accueillis complexifie la mise en appartement autonome ou dans le cadre de structures adaptées. Des problèmes d'envahissement, de dégradation, de nuisances sonores, suscitent des litiges avec les bailleurs ou les voisins.
- Les troubles psychologiques doivent être évalués avant l'admission, en raison des soins spécialisés, et de l'accompagnement éducatif spécifique qu'ils nécessitent.

DATE DE CRÉATION : 2007
LOCALISATION : Les bureaux du service se situent au 54 rue Roberval à Valence. L'équipe éducative du SAGAJM intervient essentiellement sur l'agglomération valentinoise.
PUBLIC : Grands adolescents et jeunes adultes âgés de 16 à 20 ans.
CADRE LÉGAL :
- Pour les mineurs, la prise en charge se situe dans le champ de l'assistance éducative et relève d'une mesure de placement, judiciaire sur décision du Juge des Enfants ou administrative à l'initiative du représentant du Président du Conseil Départemental (Article 375 du Code Civil).
- Pour les majeurs, il existe une possibilité de prise en charge temporaire par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance des mineurs émancipés et majeurs de moins de 21 ans qui éprouvent des difficultés d'insertion sociale faute de ressources et d'un soutien familial suffisant (Article L222-5 du code de l'Action Sociale et des familles). Dans ce cadre, le jeune majeur est à l'origine de la demande d'accompagnement et sollicite par écrit le Conseil Départemental.

MISSIONS : Assurer l'accompagnement éducatif des adolescents et jeunes majeurs vers l'autonomie nécessaire à leur insertion sociale.
OBJECTIFS :
- Garantir la satisfaction des besoins primaires et éviter la marginalisation de chaque jeune,
- Accompagner chaque jeune dans sa démarche vers l'autonomie.
- Permettre à chaque jeune de prendre conscience et de développer ses compétences.

C'est en permettant aux jeunes de faire face à leur besoin d'autonomie que le SAGAJM lutte contre la dépendance, l'exclusion, la marginalisation, la délinquance.

SAPMF : SERVICE D'ADAPTATION PROGRESSIVE EN MILIEU FAMILIAL

Le SAPMF s'adresse à des mineurs confiés au service dans le cadre d'une mesure de protection judiciaire ou administrative avec maintien au sein du domicile familial. L'accompagnement s'appuie sur la volonté des familles de vivre ensemble et l'envie de développer des capacités pour dépasser les difficultés rencontrées dans l'éducation et la prise en compte des besoins des mineurs. En cas de nécessité, des accueils supplétifs des mineurs hors domicile familial peuvent être mis en place.

Chiffres-clés

- Nombre de journées : 10 892 CPOM Drôme, 601 hors Drôme. Taux d'occupation Drôme : 102,90 %.
- Nombre de bénéficiaires : 49.
- 60 candidatures pour 18 admissions en 2016.

Faits notables

- 22 filles et 27 garçons ; 27 familles.
- Age moyen : 10 ans et 2 mois.
- Origine géographique : Valence et environs 26, Collines 19, Vallée de la Drôme 2, départements extérieurs 2.
- Principaux motifs de l'accueil (souvent cumulés) : absence de cadre éducatif cohérent 34, mineurs enjeux d'un conflit parental 29, troubles psychologiques d'un parent 25, problèmes de comportement du mineur 23, carences éducatives ou défaut de soins 22, absentéisme scolaire 14.
- Durée moyenne de la prise en charge : 17 mois.
- Orientation pour les 13 sortants : en famille sans nécessité de suivi 7, placement ASE 4, AEMO 2.

DATE DE CRÉATION : 2007
LOCALISATION : Intervention au domicile familial dans un rayon de 20 km autour de Valence. Les locaux institutionnels sont basés au 54 rue de Roberval à Valence.
L'hébergement supplétif est assuré par les deux villas éducatives du Foyer basées à Valence, des assistants familiaux ou des familles de parrainage domiciliées en Drôme ou en Ardèche. Des personnes ressources issues de l'environnement familial peuvent également être sollicitées.
CADRE LÉGAL : Le service, qui dépend de l'établissement « Foyer Educatif », est habilité par le Conseil Départemental de la Drôme et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (arrêté d'autorisation pour 31 prises en charge). Il intervient :
- dans le cadre d'une mesure judiciaire sur décision du Juge des Enfants : Le magistrat peut confier le mineur soit directement au SAPMF, soit à l'Aide Sociale à l'Enfance qui peut alors solliciter l'établissement pour mettre en œuvre le placement (Article 375 du Code Civil relatif à l'assistance éducative) ;
- dans le cadre d'une mesure administrative, à la demande ou avec l'accord des parents (Code de l'Action Sociale et des Familles, Article L222-5).

PUBLIC : Le SAPMF s'adresse à des mineurs de 4 à 16 ans hébergés dans leurs familles, et dont la situation (appréciation du danger par le Magistrat ou l'ASE) ne nécessite pas une séparation physique continue.
MISSION : Le SAPMF a pour mission de protéger chaque enfant pris en charge, et d'accompagner ses parents pour qu'ils puissent eux-mêmes être en mesure de le protéger. Paradoxalement, le cadre légal est un placement, mais l'enfant est le plus souvent maintenu dans son milieu de vie : il s'agit de vérifier que le cadre familial ne le met plus en danger. L'intervention éducative s'appuie sur les compétences parentales et vise leur développement.
OBJECTIFS :
- protéger le mineur en veillant à sa sécurité physique, affective et psychique, sa santé, son éducation et sa socialisation,
- préserver et améliorer le lien parent-enfant, en contribuant à maintenir le mineur dans sa famille,
- aider, soutenir et guider le milieu familial dans sa fonction parentale, en s'appuyant sur les compétences et l'implication de chacun, sur les services et personnes ressources de l'environnement.

Réalisations

- Actions collectives : ateliers « cuisine » mensuels pour les parents, accompagnement de groupes de mères sur des activités (cours d'aquagym, séance de coiffure), sorties à la journée pour les enfants lors des vacances scolaires (patinoire, bowling) ou avec des groupes parents-enfants (pique-nique, randonnée), un camp de 3 jours pour 2 mères et leurs enfants, vacances pour 2 familles sur Nyons, un camp de 3 jours avec un groupe d'enfants sur Bourdeaux.
- Accueils supplétifs pour 19 jeunes dans 5 fratries (38 % des enfants confiés) dans les villas éducatives, chez des assistants familiaux ou des familles de parrainage.
- L'évaluation externe conduite en mai 2016 a conclu à une haute qualité de service.

Enjeux et perspectives

Après 10 ans de fonctionnement, le nombre important de demandes auxquelles il ne nous a pas été possible de répondre par manque de place confirme combien les mesures de SAPMF répondent aux attentes des magistrats et des services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

LA SPÉCIFICITÉ DU SAPMF

Par opposition à une mesure de placement avec séparation, le maintien du mineur au sein du domicile familial a pour objectif de préserver la capacité de mobilisation des parents dans l'exercice de leur parentalité et de développer leurs compétences.

Cet accompagnement de proximité « dans le faire avec » leur donne la possibilité de se rendre compte des évolutions qu'ils sont à même d'apporter et de reprendre confiance en eux.

La mesure de placement SAPMF permet souvent d'éviter le placement qui, outre son coût, impose une rupture dans la relation quotidienne du parent avec son ou ses enfants, génératrice souvent de souffrance, de dévalorisation… pour les uns et/ou les autres. Néanmoins, lorsqu'une mesure de séparation physique doit être envisagée, l'intervention de l'équipe en favorise la préparation, tant avec l'enfant, qu'avec ses parents et le service de placement qui prendra le relais.

PÔLE ACCUEIL FAMILIAL ET PARENTALITÉS *Réunir*

"Aucune force ne peut retenir un enfant qui court retrouver sa famille."

Yasmina KHADRA, L'écrivain, 2003

La Sauvegarde26 propose un panel de services centrés sur la famille et l'accueil familial.

Le **Centre de Placement Familial Spécialisé** (CPFS) suit des adolescents placés en famille d'accueil en assurant un travail d'accompagnement et de lien avec leurs parents.

Le service **Accueil, Écoute, Médiation Familiale** (AEMF), à travers son activité de médiation familiale, propose un espace de dialogue aux familles en conflit pour leur permettre d'élaborer leurs propres solutions.

L'**Espace Rencontre** offre un lieu neutre pour permettre l'exercice du droit de visite dans le respect de l'autorité parentale.

Le service AEMF est aussi un **centre de formation** aux techniques de médiation.

Le **Service de Consultation et d'Orientation Psychologique et Éducative** (SCOPE) exerce auprès d'enfants et de leurs parents des mesures d'enquêtes psychologiques confiées par le juge aux affaires familiales.

Le **dispositif d'éviction du conjoint violent** permet de prendre en charge, d'héberger et d'accompagner sur le plan psychologique des auteurs de violence conjugale, afin de protéger la victime et les enfants, et de lutter contre la récidive.

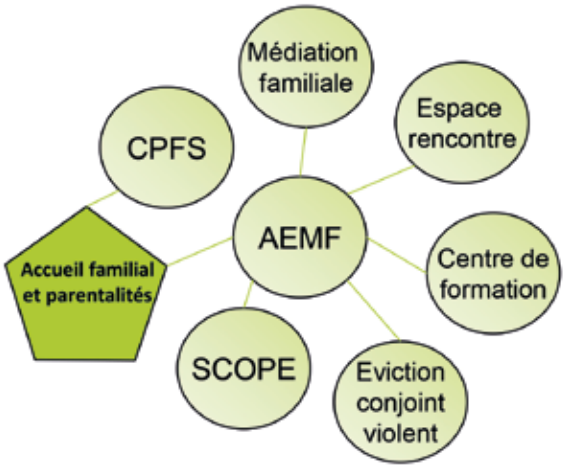

CPFS : CENTRE DE PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ

Le CPFS est un dispositif d'accueil familial spécialisé pour les adolescents qui associe l'action d'une ou plusieurs familles d'accueil («accueil familial») et celle d'autres professionnels de l'équipe pluridisciplinaire (éducateurs, psychologue, animateur, maîtresse de maison).

Chiffres-clés

- Nombre de journées : 15 607, dont 14 900 pour le Département de la Drôme (95,5 %).
- Nombre de bénéficiaires : 56, dont 27 en continu.
- 35 candidatures pour 15 admissions (43 %).

Faits notables

- 23 garçons (55 %), 19 filles.
- Age moyen : 13 ans et 9 mois ; légère tendance au rajeunissement, notamment chez les garçons.
- 80 % de prises en charge ASE, 20 % de placement direct par le Juge des Enfants.
- Origine géographique : 38 % Drôme des Collines, 36 % Grand Valentinois, 12 % Drôme Provençale, 9 % Vallée de la Drôme, 5 % départements extérieurs.
- Motifs de placement : maltraitance psychologique 60 %, maltraitance physique 32,5 %, violences intrafamiliales 40 %.
- 45 % suivent une scolarité en éducation spécialisée (CLIS, ULIS, SEGPA, IME, ITEP, hôpital de jour), 29 % des jeunes suivent une scolarité «classique», 2 % sont suivis dans le cadre de la mission de lutte contre le décrochage scolaire.
- Durée moyenne du placement : 2 ans et 8 mois.
- Orientation pour les 14 sortants : 7 retours en famille (50 %), 2 en autonomie, 1 au SAGAJM, 1 à la Maison des Marches, 1 en MECS, 1 chez un tiers digne de confiance, 1 réorientation ASE.
- 80 % des assistants familiaux du CPFS résident dans une zone rurale.

Réalisations

- Accueil en journée des décrocheurs scolaires par l'éducateur scolaire-animation-insertion, dont la mission est d'éviter les ruptures d'accueil familial, accompagner les exclusions scolaires, développer des activités de médiation pédagogique et organiser des activités collectives.
- Activités collectives : ateliers arts plastiques co-animés par l'éducateur scolaire et une assistante familiale, camps dans le Vercors, camp vélo-rail, Course du cœur, ateliers cuisine, rencontres parents-enfants autour du jeu.
- Accueil et accompagnement d'un nombre croissant de jeunes porteurs de handicaps physiques ou intellectuels, parfois associés et parfois lourds - en 2016, 2 jeunes autistes.
- Objectifs CPOM atteints : réduction du nombre de places, rajeunissement des enfants, accueil en appartement (accès à l'autonomie et préparation à la sortie), accueil individualisé de jeunes avec difficultés psychologiques, psychiatriques et troubles de l'attachement (2/3), accueils à effets thérapeutiques.
- Le CPFS a participé à une recherche-action financée par l'ONPE intitulée «De la famille d'accueil au placement familial : la construction d'un champ de pratiques à l'interface des espaces de l'intime, de la formation et de l'institution».
- L'évaluation externe conduite par le cabinet DHCM a fait état d'une haute qualité de service.

Enjeux et perspectives

- L'exigence de l'ASE de confier les jeunes à des familles d'accueil proches de leur territoire et environnement de vie (famille, scolarité, etc.) est une contrainte nouvelle.
- Les situations des jeunes qui nous sont confiés sont complexes. Les ruptures de lien et les traumatismes subis, corrélés à des handicaps avérés, demandent un accompagnement et des formations adaptées et régulières pour les assistants familiaux. Nous devons développer des soutiens et relais permanents afin d'éviter les ruptures d'accueil.
- Nous nous trouvons régulièrement confrontés à l'absence de réponse pour des relais institutionnels spécialisés. Malgré les décisions MDPH, nous sommes dans l'impossibilité de trouver des orientations : pénurie de places en ESAT et hébergement, liste d'attente en IME et IMPRO, absence de places en accueil PAPH…
- Activité continue des contrats jeunes majeurs : les problèmes d'abandon parental associés aux troubles psychiques graves des jeunes adultes imposent d'anticiper des relais et des expérimentations en logement autonome. La sortie des dispositifs, pour des jeunes aux limites de la déficience, sans possibilité d'accueil familial ni d'accueil spécialisé, pose la question sociale de l'autonomie et doit nous orienter vers un partenariat plus fort avec l'ARS.

DATE DE CRÉATION : 1971
LIEUX D'ACCUEIL ET D'INTERVENTION :
Le CPFS intervient sur l'ensemble du département de la Drôme et sur les 4 territoires d'action sociale du Pôle Enfance-Famille-Santé : Drôme des Collines, Drôme Provençale, Vallée de la Drôme et Grand Valentinois.
- Siège social : 7 et 9 rue Lesage - 26000 Valence.
- Équipe psycho-éducative et accueil des adolescents : 51 rue Georges Bonnet - 26000 Valence.
- Accueil et hébergement des adolescents : domiciles des assistants familiaux, département de la Drôme et départements limitrophes.

HABILITATION : au titre de l'Assistance Éducative et de l'Ordonnance du 2 février 1945. Convention au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.
PUBLIC : Enfants et adolescents (10-18 ans) et jeunes majeurs (18-21 ans).
MISSIONS : Mesures de protection des mineurs dans le cadre de placements judiciaires ou administratifs.
Le placement familial spécialisé ne se résume pas à l'accueil familial, même si celui-ci constitue le creuset de la prise en charge. C'est également une action d'accompagnement et de soutien à la parentalité, et plus largement auprès de la famille du mineur (fratrie, ascendants…).
OBJECTIFS :
- Protéger et accompagner enfants et adolescents dans des situations de ruptures familiales.
- Permettre aux enfants et adolescents de retrouver une place dans leur famille d'origine et/ou les accompagner dans leur insertion scolaire, professionnelle et sociale.
- Aider à la compréhension des traumatismes vécus au moyen d'une prise en charge éducative et thérapeutique adaptée.

AEMF : ACCUEIL, ÉCOUTE, MÉDIATION FAMILIALE

MÉDIATION FAMILIALE

En groupement solidaire avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), l'AEMF a pour objectif de préserver et/ou restaurer le lien familial en soutenant et en confortant l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation. Outil de résolution des difficultés conjugales et familiales, la médiation est un processus de gestion des conflits, dans l'intérêt de l'enfant, tenant compte des besoins de chacun et particulièrement des mineurs, dans un esprit de coresponsabilité parentale.

Chiffres-clés

- 708 mesures, dont 492 terminées en 2016.
- 1 207 entretiens d'information, 708 demandes de médiation familiale, 2 008 séances, 946 familles reçues.
- 73 % de mesures volontaires, 27 % ordonnées par le Juge aux Affaires Familiales.
- Bénéficiaires : 800 enfants, dont 718 mineurs et 82 majeurs.

Faits notables

- 7 médiateurs familiaux diplômés à temps partiel.
- Territoires d'intervention : Drôme (75 %) et Ardèche (25 %)
  - en Drôme ; Grand Valentinois 32 %, Drôme des Collines 32 %, Drôme Provençale 24 %, Vallée de la Drôme 12 %.
  - en Ardèche : Aubenas 70 %, Annonay 30 %.
- Typologie des conflits : divorce ou séparation 89 % en Ardèche et 92 % en Drôme, droit de visite pour des grands-parents 3 et 4 %, conflits intergénérationnels 8 et 4 %.
- Durée du processus : moins de 3 mois en grande majorité.
- Issue des processus : accord écrit 28 %, accord oral 20 %, apaisement 27 %, 25 % sans accord ni apaisement.

Réalisations

- De plus en plus d'enfants participent aux décisions prises par leurs parents, ce qui permet une approche préventive des ruptures de liens entre enfants et parents, et une application plus adaptée des décisions parentales.
- En 2016, nous avons ouvert une permanence sur la commune de Saint-Vallier.
- L'accueil téléphonique est une fonction clé : les familles demandent du soutien et de l'écoute sur l'exercice de leur parentalité en lien avec leur séparation. Nous avons mis en place une permanence téléphonique des médiateurs 2 mercredis par mois, qui a bénéficié à 165 familles.
- Groupe de parole pour les enfants de parents séparés : 12 séances organisées (3 cycles de 4 séances), pour 14 enfants de 6 à 11 ans (dont 9 bénéficiaires de médiations familiales), participation de 18 parents (un accueil des parents est proposé lors de la première et de la dernière séance).
- Partenariats : avec le TGI de Valence et le TGI de Privas ; participation aux instances du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) ; au sein du « Collectif famille » de la ville de Valence ; avec la MSA afin de développer les médiations rurales et agricoles ainsi que des informations collectives au public bénéficiant des prestations MSA.
- Mise en place d'une médiation à distance par le biais du logiciel Skype, lorsque l'un des deux parents habite hors du département.
- Organisation le 14 octobre 2016 d'une journée régionale de la FENAMEF.

http://www.mediationfamilialedromeardeche.fr/

Enjeux et perspectives

- Perspective de créer un groupe de parole sur le département de l'Ardèche.
- Développement de médiations parents-adolescents.
- Participation, en partenariat avec la CAF, le CIDFF et les avocats, à la mise en œuvre de l'offre de service nationale « Parents après la séparation » qui propose des séances collectives aux parents présentant les conséquences de la séparation aux niveaux juridique, social et psychologique, ainsi que les services pouvant les accompagner.

ACCORD DE MÉDIATION

À l'issue des entretiens de médiation familiale,
M.……et Mme.……
parents de Léa et Adèle, se sont entendus sur les points suivants :

LA COMMUNICATION PARENTALE :
Elle se fait verbalement, avec un langage respectueux, clair et paisible. L'objectif de ce lien parental est la circulation des informations et des décisions à prendre ensemble concernant la santé, la scolarité, etc. dans un esprit de solidarité et de disponibilité en cas de besoin.

LA RÉSIDENCE DES ENFANTS
Actuellement, la résidence est en alternance d'une semaine entre les deux domiciles, les transferts se font le vendredi soir. Les vacances scolaires sont réparties équitablement. Ce rythme d'accueil pour Léa et Adèle sera réajusté, en équipe parentale, au fil de leur croissance et en fonction de leurs besoins ainsi que des changements pouvant intervenir en fonction des réalités professionnelles, économiques, etc. de chaque parent.

LA PARTICIPATION FINANCIÈRE
Le père verse mensuellement 100 euros de pension alimentaire. Le budget sera réajusté objectivement en équipe parentale, en fonction des besoins des enfants.

LA PLACE DES COMPAGNONS
Les décisions concernant des choix éducatifs, culturels… ne seront prises que par les parents. La compagne ou le compagnon vivant aux côtés de chacun des parents ne sera impliqué que dans la gestion du quotidien de Léa et Adèle.

Fait à…… Le …… 2016
Monsieur Madame Le responsable du service AEMF
(Signatures)

DATE DE CRÉATION : 1992
LOCALISATION : Drôme : Valence, Montélimar, Bourg-de-Péage, Die, Nyons, Saint-Vallier / Ardèche : Aubenas, Annonay.
CADRE D'INTERVENTION : L'AEMF est un service conventionné par la CAF et la MSA depuis 2007. Il est habilité « Justice » pour exercer des médiations pénales et la fonction de délégué du procureur.
PUBLIC : Famille, parents, enfants, grands-parents, fratries majeures.
MISSION : Outil de résolution des conflits conjugaux et familiaux dans l'intérêt de l'enfant, c'est un processus de gestion des conflits, tenant compte des besoins de chacun et particulièrement de ceux des enfants.
Il s'agit de :
- Accompagner les conflits familiaux liés à une séparation, une rupture de lien
- Préserver ou restaurer le lien familial.
- Restaurer la communication pour une coresponsabilité parentale.
- Élaborer ensemble des décisions qui conviennent à chacun.

OBJECTIFS :
- Faciliter l'apaisement du conflit, la reprise de la communication.
- Favoriser les accords écrits ou oraux des parents - notion de « co-responsabilité parentale dans l'intérêt de l'enfant ».
- Entretenir les solidarités familiales.

AEMF : ACCUEIL, ÉCOUTE, MÉDIATION FAMILIALE
ESPACE RENCONTRE

L'Espace Rencontre est un lieu d'accueil et de retrouvailles, de médiations spécifiques, de construction d'actes de négociation parentale. Il permet l'exercice du droit de visite, sa facilitation ou sa restauration, et l'organisation des modalités concrètes de son application dans le respect de l'autorité parentale.

Chiffres-clés

- Nombre de demandes : 85 (en hausse : 64 en 2015).
- 130 mesures ; 410 visites ; 225 entretiens parents.
- Nombre de bénéficiaires : 99 enfants.

Faits notables

- 37 % de 0-3 ans.
- Les demandes ont augmenté du fait d'un partenariat accru avec le TGI de Valence.
- Durée moyenne des mesures : 9 mois.
- 28 % de parents visiteurs domiciliés hors du département, qui se déplacent en train, voire en avion pour pouvoir exercer leur droit de visite.
- 95 % des mesures sont prononcées par un Juge aux Affaires Familiales, 2 % par un Juge des Enfants, 3 % par une Cour d'Appel.
- Issue des mesures : 13 accords parentaux, 21 demandes de renouvellement auprès du JAF, 11 mesures interrompues à la demande du parent visiteur, 27 non mises en place des visites.
- Le délai d'attente actuel est de 3 mois, il diminue depuis 3 ans.

Réalisations

- Le délai d'attente pour la mise en œuvre du droit de visite a nettement diminué du fait de temps supplémentaires d'accueillantes sur le dernier trimestre.
- Ouverture 2 mercredis après-midi supplémentaires par mois, dans les locaux de la Maison de la Famille, 4 rue Anatole France à Valence. Accueil de 2 familles par après-midi.
- Egalement le mercredi, entretiens avec les parents, mise en place des bilans et de temps de régulation en dehors des temps de visites.
- Renforcement des liens entre le service de médiation familiale, l'espace rencontre et le SCOPE.
- Progressivité dans l'accueil de certaines familles : sortie, relais journée.
- Action de soutien à la parentalité autour des soins pour les très jeunes enfants.

Enjeux et perspectives

- Dégradation des situations accueillies ; la frontière entre les situations relevant de la juridiction des mineurs et celle de la famille est de plus en plus ténue. Les situations de violence sont majoritaires.
- L'Espace Rencontre de l'AEMF est le seul sur le département de la Drôme. Les JAF sont demandeurs de cette prestation ; ils sont dans l'obligation de réguler leurs demandes.
- L'AEMF est sélectionnée pour participer à une recherche-action nationale menée par la FENAMEF portant sur «l'analyse des pratiques en Espace Rencontre».

DROIT DE VISITE D'UNE MÈRE À SA FILLE ADOLESCENTE

En 2016, Madame obtient un droit de visite à l'Espace Rencontre afin de voir sa fille âgée de 16 ans. Depuis plus d'un an, mère et fille entretiennent des relations particulièrement distendues. L'adolescente ne veut plus se rendre chez sa mère qu'elle accuse de violences. Les retrouvailles sont chargées d'émotions.

Les premières visites en lieu neutre témoignent d'un climat conflictuel entre les deux parents qui se croisent sans même échanger un regard.

Les accueillantes s'appliquent à étayer mère et fille, mais aussi à nommer et contenir les émotions qui émergent, permettant ainsi à chacune de reprendre progressivement confiance en elle-même, mais aussi de reprendre confiance l'une en l'autre.

Chacun peut alors respirer, se détendre peu à peu et partager dans cet espace un moment chaleureux et convivial. Ainsi, les deux parents, l'adolescente mais aussi ses frères peuvent, pour la première fois depuis longtemps, passer quelques heures en famille autour d'un gâteau d'anniversaire.

Les relations entre les parents deviennent alors plus sereines. Tous deux cheminent vers une démarche de parentalité partagée. Ils sont désormais à même d'échanger à propos de leur fille, d'aborder son évolution et de penser ensemble les nouvelles modalités du droit de visite.

Enfin, l'adolescente manifeste à nouveau l'envie de passer du temps seule avec sa mère en dehors de l'Espace Rencontre.

DATE DE CRÉATION : 2010, reprise de l'activité du Rayon de Soleil.
LOCALISATION : Valence.
PUBLIC : Parents, grands-parents, enfants.
OBJECTIFS :
- Restaurer le lien entre parents et enfants lorsque leurs relations sont interrompues ou rendues difficiles par le conflit.
- Favoriser le maintien de la relation, la prise ou la reprise de contact entre l'enfant et le parent avec lequel il ne vit pas, lorsqu'il n'existe pas d'autre solution.

AEMF : ACCUEIL, ÉCOUTE, MÉDIATION FAMILIALE
CENTRE DE FORMATION

Le centre de formation de l'AEMF vise la transmission d'une approche sociologique et psychologique du conflit et de la médiation à destination de tous publics, et plus particulièrement d'intervenants sociaux travaillant auprès des familles en conflit. L'AEMF organise des formations spécifiques pour permettre à des professionnels ou des particuliers de faire face à des difficultés relationnelles (parents-ados, familles d'accueil-usagers...).

Chiffres-clés

- 21 formations distinctes.
- Bénéficiaires : 219 personnes formées dans 16 institutions différentes : médiateurs, bénévoles, lycéens, animateurs, travailleurs sociaux.

Réalisations et perspectives

La sortie du livre « La dynamique du conflit » aux éditions ERES en février 2016 atteste de la compétence de Claire Bonnelle sur cette thématique et renforce sa légitimité à proposer des formations sur le sujet. Elle intervient notamment dans le cadre de la formation au Diplôme d'Etat de Médiateur Familial (DEMF) à l'ISF de Lyon.

Enjeux et perspectives

En 2017, le centre de formation de l'AEMF devient « Minerve Médiation » et travaille à sa communication : logo, plaquettes, site Internet…

3 champs d'activités sont proposés :

- formation professionnelle autour du conflit et de la médiation.
- médiation non familiale.
- intervention en analyse de la pratique professionnelle.

DATE DE CRÉATION : 2012
LIEUX D'INTERVENTION : Valence ou sur demande en intra.
PUBLIC : Intervenants sociaux travaillant auprès des familles en conflit ; tous publics : institutions, école, lycée, administration, médiateurs familiaux, etc.

AEMF : ACCUEIL, ÉCOUTE, MÉDIATION FAMILIALE
SCOPE : SERVICE DE CONSULTATION ET D'ORIENTATION PSYCHOLOGIQUE ET ÉDUCATIVE

Le SCOPE exerce des mesures d'enquêtes psychologiques confiées par le Juge aux Affaires Familiales.
Les missions SCOPE sont assurées par des psychologues.

Chiffres-clés

- Nombre de demandes : 27 dossiers reçus, tous émanant du TGI de Valence.
- 21 dossiers démarrés, 6 dossiers en attente au 31 décembre 2016.
- 28 dossiers rendus, 3 encore en cours au 31 décembre 2016.
- Nombre de bénéficiaires : 43 enfants (39 en 2015).

Faits notables

- Dans chaque mesure SCOPE menée, chacune des parties adhérait à la mesure et était investie lors des entretiens.
- Profils des familles : difficultés psychiques du ou des parents (sans trouble psychiatrique avéré) ; difficulté à constituer un couple parental alors que le couple conjugal n'existe plus, droit de visite pour des grands-parents.

DATE DE CRÉATION : reprise de l'activité du service IOE (actuel SIE) en mai 2011
LOCALISATION : Valence, Romans-sur-Isère, Montélimar.
PUBLIC : Parents, enfants.
MISSION : Mesures d'enquêtes psychologiques confiées par le Juge aux Affaires Familiales.
OBJECTIFS : Examens psychologiques dans des situations familiales difficiles et conflictuelles qui concernent des enfants confrontés aux effets du divorce ou de la séparation de leurs parents.
Le rapport transmis au Juge aux Affaires Familiales est une aide à sa décision.

Réalisations

- Outils utilisés dans le cadre des mesures : entretiens semi-directifs pour les parents, entretiens semi-directifs pour les enfants âgés de plus de 12 ans et jeu et passation d'un test de personnalité dans le cadre des rencontres avec des enfants de moins de 12 ans. Des entretiens téléphoniques ont également été réalisés avec les professionnels de l'Éducation Nationale et de santé concernés.
- Les conclusions des rapports en fin de mesures ont pu proposer une augmentation progressive du temps d'hébergement du parent ne bénéficiant pas de l'hébergement principal, une médiation familiale pour apaiser le lien entre les 2 parents, influençant ainsi le lien entre parents et enfants, un espace rencontre afin d'offrir des conditions propices pour que parent et enfant puissent renouer des liens en toute sécurité et préconisaient majoritairement une thérapie individuelle et/ou familiale.

AEMF : ACCUEIL, ÉCOUTE, MÉDIATION FAMILIALE
DISPOSITIF D'ÉVICTION DU CONJOINT VIOLENT

En quoi consiste le dispositif :
- Prise en charge des auteurs
- Accompagnement psychologique individuel et en groupe
- Hébergement d'urgence
- Protection de la victime et des enfants
- Lutte contre la récidive.

Chiffres-clés

- 9 auteurs : 5 dossiers ont fait l'objet d'une éviction. contrainte, 4 d'une démarche volontaire.
- 80 % pour violences physiques, 20 % pour violences psychologiques.
- Récidive : oui à 20 %, non à 80 %.

Faits notables

- Tous les auteurs étaient des hommes.
- 60 % employés, 20 % ouvriers, 20 % sans profession.
- Prise en compte des violences par l'auteur : reconnaissance 90 %, déni de la violence 10 %.
- Durée de l'éviction : 3 mois pour 2 auteurs, 1 mois pour 2 auteurs, 2 mois pour 4 auteurs.
- Issue : 80 % divorce ou séparation ; 20 % poursuite de la vie commune.
- Plus de la moitié des 9 auteurs pris en charge ont affirmé réitérer la violence dont ils avaient été témoins dans leur enfance.

DATE DE CRÉATION : 2015
LIEU D'INTERVENTION : Valence
CADRE D'INTERVENTION : Convention multi-partenariale relative à l'accompagnement des auteurs de violence ; Intervention à la demande de la Justice ou dans une démarche volontaire.
PUBLIC : auteurs de violence conjugale.
OBJECTIFS : accompagner l'auteur et favoriser sa prise de conscience afin de prévenir la récidive ; accompagnement thérapeutique et social.

Réalisations

- Hébergement : un auteur a bénéficié de l'appartement d'urgence pendant 2 mois, avec une participation financière symbolique. L'ensemble des auteurs souhaitent trouver par eux-mêmes un hébergement, à dominante familiale.
- Toutes les femmes victimes ont été prises en charge par l'équipe du CIDFF - la prise en compte des enfants a été également une priorité.
- Tous les auteurs souhaitent bénéficier d'un suivi psychologique à l'issue de la prise en charge du dispositif.

Enjeux et perspectives

- La durée idéale de la mesure d'éviction est de minimum 3 mois, afin de pouvoir travailler sur les faits, réaliser une évaluation psychologique et proposer une orientation.
- L'injonction de soin, suite à la condamnation en correctionnelle, nous permettrait de poursuivre le travail de soin.
- La contrainte pénale reste la seule voie de mobilisation des auteurs et de concrétisation de l'éviction. Parce qu'elle permet un travail de fond, la démarche volontaire est aussi à encourager.

PÔLE JUSTICE PÉNALE DES MINEURS *Contenir*

"L'éducation est l'arme la plus puissante qui puisse être utilisée pour changer le monde."

Nelson MANDELA (1918-2013)

Lorsqu'un adolescent enfreint la loi, le Juge des Enfants peut prendre une mesure pénale de placement au titre de l'ordonnance du 2 février 1945. Il s'agit de contenir l'adolescent et de l'accompagner dans l'élaboration d'un projet de réinsertion sociale et professionnelle.

Le **Centre Éducatif Renforcé** (CER) propose à l'adolescent une rupture temporaire avec son milieu pour éviter qu'il ne s'enlise dans la délinquance.

Le **Centre Éducatif Fermé** (CEF) est une alternative éducative à l'incarcération, basée sur du soin psychologique et psychiatrique.

Le **Centre d'Hébergement Diversifié** (CHD) est un sas d'accompagnement sur mesure vers l'autonomie, à partir d'un projet d'insertion sociale et professionnelle.

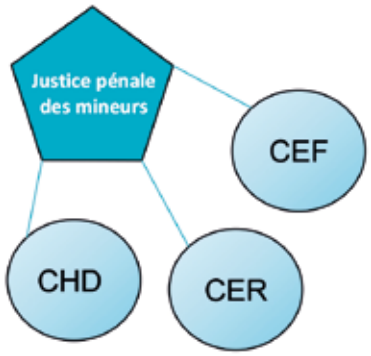

CER : CENTRE ÉDUCATIF RENFORCÉ

Basé à Puygiron (10 km à l'Est de Montélimar), le CER accueille des garçons qui ont commis des actes de délinquance, et leur offre, durant les 4 mois de placement, un cadre contenant, structurant et bienveillant favorisant leur remobilisation. L'accueil se fait durant les premières semaines en très petit collectif dans une villa dédiée, dans un cadre naturel et convivial, jouxtant un centre équestre. Durant la seconde partie du séjour, chaque jeune est hébergé individuellement chez une famille de parrainage bénévole. Un programme soutenu d'activités est élaboré pour chacun, afin de le préparer à investir un projet social et professionnel après son placement, et ainsi prévenir la récidive des délits.

Chiffres-clés

- Nombre de journées : 1 974.
- Taux d'occupation : 90 %.
- Nombre de bénéficiaires : 20.
- 176 candidatures pour 16 admissions (9 %).
- Depuis 1997, le CER a accueilli 266 mineurs.

Faits notables

- Age moyen à l'entrée : 16 ans.
- Origine géographique : 4 Bouches-du-Rhône, 3 Loire, 2 Drôme, 2 Haute-Savoie, 2 Puy de Dôme, 2 Vaucluse, 1 Isère, 1 Savoie, 1 Deux-Sèvres, 1 Hérault, 1 Saône-et-Loire.
- Principaux motifs de placement : passages à l'acte délictueux récurrents, rupture familiale, déscolarisation de plus de 6 mois, désocialisation, mise en danger de soi et d'autrui.
- Durée moyenne de placement pour les 16 sortants : 4 mois et 13 jours.
- 36 entreprises ont accueilli les jeunes sur 736 journées de stage, soit 159 stages. En moyenne, un jeune réalise 40 journées de stage durant son placement au CER.
- Situation à la sortie des 16 jeunes ayant fini leur placement : 8 retours en famille avec un suivi PJJ en milieu ouvert, 2 en foyer (MECS) et 2 en famille d'accueil.

Réalisations

- L'évaluation externe conduite en septembre 2016 fait état de la bonne qualité de prise en charge du service.
- La réécriture du projet pédagogique a été finalisée en septembre 2016 et validée par le Conseil d'Administration. Le projet a été transmis à l'autorité de contrôle et de tarification dans le cadre du processus en cours de renouvellement de l'habilitation.
- L'insertion socioprofessionnelle fait l'objet d'une attention particulière : mise en place de «l'atelier projet» sur la villa (travail sur ordinateur, simulation d'entretiens, préparation de CV, recherche de stage), évaluation en chantier, ateliers d'insertion professionnelle en lien avec XP2i.

Enjeux et perspectives

- Le principal atout du CER de Puygiron est sa force d'adaptation et de mobilisation dans les réponses apportées à chaque jeune dans son projet post-CER.
- À la différence des autres CER qui fonctionnent en sessions, l'accueil des jeunes en file active permet une plus grande individualisation des suivis et un contrat d'activité supérieur, avec un nombre de journées plus important.
- Le plan d'amélioration continue de la Qualité 2018-2022 est mis en œuvre à partir des préconisations de l'évaluation externe.

PARCOURS D'UN JEUNE

Lucas* est un jeune homme de 17 ans qui fait face à des difficultés psychiques : il est sous traitement neuroleptique depuis plusieurs années. Il a été confronté dès son plus jeune âge à des déconvenues familiales, violences conjugales, divorce de ses parents puis décès de son père. Son mal-être a donné lieu à de nombreux passages à l'acte et à une scission dans la relation avec sa mère.
Lucas est suivi par la protection judiciaire de la jeunesse ; tous les placements ordonnés se sont soldés par des échecs, passages à l'acte violents, fugues. Il a trouvé refuge dans l'errance et les actes délictueux pour survivre. Ses passages à l'acte l'ont conduit à l'incarcération.
Au fil des semaines, Lucas a trouvé au CER un lieu d'apaisement. Il a construit un lien de confiance avec les membres de l'équipe éducative, a trouvé des espaces de parole pour confier son mal-être. Il s'est saisi, au fil du placement, de toutes les opportunités de rencontres et d'expériences à vivre. Grâce aux différents ateliers et stages en entreprise, il s'est senti considéré, valorisé.
Ces expériences positives lui ont permis d'évoluer, d'acquérir de l'estime et de la confiance en soi. Il a souhaité solliciter le magistrat prescripteur afin de prolonger son placement au CER, dans un souhait de poursuivre sa progression et de consolider ses acquis. Un chemin de reconstruction est entamé !

** Par souci de confidentialité, le prénom a été changé.*

DATE DE CRÉATION : 1997
LOCALISATION : Les bureaux administratifs et la villa d'hébergement sont situés sur le Dispositif Territorial Sud à Puygiron.
HABILITATION : Le CER de Puygiron relève du SAH (secteur associatif habilité) de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeune) et accueille des jeunes au titre de l'Ordonnance du 2 février 1945.
PUBLIC : Garçons délinquants âgés de 15 à 17 ½ ans.
MISSIONS :
Le CER a pour vocation de proposer une rupture dans le parcours du jeune, mais aussi un cadre contenant, structurant et bienveillant à des mineurs délinquants.
Le placement judiciaire du jeune dans le service est de 4 mois et s'effectue sur un mode de file active (ouverture toute l'année). Les missions du service s'articulent autour de trois modules :
- Module 1 : Accueil et décadrage.
- Module 2 : Hébergement en petit collectif.
- Module 3 : Préparation du projet post-CER en famille de parrainage.

OBJECTIFS :
- Rupture avec l'environnement habituel.
- Travail sur la personnalité (estime de soi, soins).
- Préparation du projet post-CER (projet d'insertion socioprofessionnelle).

CEF : CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ

Alternative à l'incarcération, le CEF, basé à Valence, accueille un groupe de 12 garçons délinquants multirécidivistes. Il s'agit d'élaborer pour chaque jeune une trajectoire personnalisée et de définir un projet individualisé d'insertion sociale et professionnelle au cours des 6 mois de placement.
Le projet éducatif est construit en fonction des particularités et de la personnalité de chacun, dans une approche de soin psychologique et/ou psychiatrique, à partir des observations croisées des différents pôles d'intervention du centre : éducatif, médico-psychologique, scolaire, professionnel, sportif, artistique, vie quotidienne.

Chiffres-clés

- Nombre de journées : 3 294.
- Taux d'occupation : 75,2 %.
- Nombre de bénéficiaires 2016 : 45.
- 647 candidatures pour 33 admissions (5,10 %).
- Depuis 2003, le CEF a accueilli 323 mineurs.

Faits notables

- Age moyen : 16 ans et 3 mois.
- Origine géographique : région Sud (Nîmes, Montpellier, Béziers) 10, région Centre-Est (Valence, Privas, Vienne, Saint-Etienne, Clermont-Ferrand, Lyon, Thonon, Chambéry, Grenoble) 21, région Sud-Est (Marseille, Avignon, Aix-en-Provence, Gap, Toulon, Draguignan, Grasse) 12.
- 14 jeunes avaient déjà été incarcérés au moins une fois.
- 69 % des jeunes ont été accueillis en présentation immédiate.
- Motifs de placement : atteinte aux biens 31,1 %, atteinte aux personnes 33,3 %, atteinte aux personnes et aux biens 20 %, stupéfiants 13,3 %.
- Durée moyenne de placement : 3 mois et 24 jours (3 jeunes ont fugué à la sortie du tribunal et ne sont jamais arrivé).
- 20 jeunes n'ont pas fini leur placement : 6 ont été incarcérés, 14 ont fugué.
- 15 sortants ont fini leur placement : 2 orientés vers des services d'hébergement diversifié de la PJJ, 1 au CHD, 12 retours en famille avec suivi PJJ.
- 2 jeunes ont été hospitalisés en psychiatrie au cours de leur placement.

Réalisations

- 3 contrôles et évaluation : contrôle de l'équipe du Contrôleur des Lieux Privatifs de Liberté, évaluation externe par le cabinet DHCM en septembre 2016, contrôle Qualité-conformité du service d'audit de la DIR-PJJ Centre Est en octobre. Les 3 rapports ont souligné la bonne tenue du service et sa capacité à soutenir la mission sociale et judiciaire qui lui est confiée.
- Renouvellement de l'habilitation, accordé le 30 août 2016.
- Une nouvelle activité «Légo» permet d'observer le comportement du jeune : vision dans l'espace, persévérance, acceptation de la relation d'aide et autonomie, organisation, logique, efficacité.
- 4 jeunes ont été présentés au CFG, 3 l'ont obtenu.
- Evénements : «Le CEF court pour la Paix» (voir page 12), collecte de la Banque alimentaire, Marché de Noël, participation à la 9ème édition de la Course du cœur.
- Partenariat avec la Banque Alimentaire, la ville de Valence ; préparation de l'Attestation de Sécurité Routière et cours de code avec l'Unité Educative des Activités de Jour (UEAJ) de la PJJ.

Enjeux et perspectives

- L'année a été marquée par le maintien des suppressions de postes imposées par la PJJ et la mobilisation nationale des associations pour maintenir l'encadrement en CEF à 27 ETP (au lieu de 24). La DPJJ a accordé le maintien des effectifs à 26,5 ETP mais en augmentant le taux d'activité. Il n'existe désormais plus de distinction CEF «santé mentale».
- Le Centre Educatif Fermé de la Sauvegarde26 est le plus ancien CEF de la région et le premier à avoir mis au cœur de son projet la clinique éducative puis la santé mentale. Le partenariat signé en 2008 avec l'hôpital psychiatrique de Montéléger montre toute son efficacité en cas d'hospitalisation.
- Reconnu dans l'espace judiciaire et éducatif, le CEF de Valence est très sollicité. Les différents rapports d'audit, d'inspection, des contrôles des lieux privatifs de liberté ont tous souligné la qualité du travail entrepris et la réflexion poussée sur le projet individuel du jeune.
- En 2017, le CEF s'engage dans un projet de justice restaurative.

DATE DE CRÉATION : 19 avril 2003
LOCALISATION :
- Direction et secrétariat : 1 rue Lesage, 26000 Valence.
- Villa d'hébergement : Chemin des Riviers, 26000 Valence.

HABILITATION : Ordonnance du 2 février 1945.
PUBLIC : Garçons délinquants de 16 à 18 ans.
MISSIONS : Le projet d'établissement a intégré dès l'origine la question de la santé mentale des jeunes accueillis. La prise en compte de la souffrance psychique et des troubles du comportement de certains d'entre eux est inscrite dans les finalités autant que les modalités de la prise en charge du CEF, qui visent à développer les coopérations entre professionnels de l'action éducative et du soin. Cet aspect a été renforcé en 2008 avec l'expérimentation «santé mentale».
OBJECTIFS :
- Travail sur la personnalité du mineur pour prévenir la récidive.
- Soin.
- Travail avec les familles.
- Insertion socioprofessionnelle.

CHD : CENTRE D'HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ

« Hors les murs », le CHD s'appuie sur une logique de parcours individuel du jeune et non sur une logique de structure. Il s'adresse à des adolescents sortant d'incarcération ou de placement contenant, et pour lesquels le retour au domicile familial n'est pas immédiatement envisageable ou souhaitable. Il permet la consolidation du travail éducatif et thérapeutique engagé auparavant et débouche sur un projet d'insertion sociale et professionnelle avancé.

D'une capacité d'accueil de 9 places, le service accompagne des filles et des garçons, en Drôme, Ardèche et au-delà, pendant 6 mois renouvelables. L'accompagnement est individuel et personnalisé. L'hébergement est choisi et adapté en fonction du projet de chaque jeune et de ses capacités à être autonome.

Chiffres-clés

- Nombre de journées : 2 714.
- Taux d'occupation : 82,62 %.
- Nombre de bénéficiaires total : 26.
- 55 candidatures pour 16 admissions (29,10 %).
- Depuis 2008, le CHD a accueilli 127 mineurs.

Faits notables

- Accroissement des placements à l'instruction (24 %), pour 76 % de placements ordonnés par un Juge des Enfants.
- 2 accueils sur présentation immédiate de la Permanence Educative Auprès du Tribunal (PEAT) de Valence.
- 24 garçons et 2 filles.
- Age moyen à l'entrée : 16 ans ½ (3 jeunes en dessous de 16 ans, 3 au-delà de 18).
- Origine géographique : région Centre-Est 12, région Sud-Est 2, région Sud 2.
- Provenance : 8 de leur famille, 5 d'incarcération, 4 de CEF, 3 de CER, 6 d'une Unité Educative d'Hébergement Collectif de la PJJ.
- Durée moyenne de placement : 5,5 mois.
- 17 jeunes ont été hébergés en famille de parrainage pour un nombre total de 1 083 journées.
- Situation à la sortie pour les 17 sortants : 4 incarcérés, 4 retours en famille, 2 en autonomie, 1 réorientation en CER, 1 majeur, 1 en fugue, 4 en rupture avec le service.

Réalisations

- 4 logements à destination des jeunes, tous à proximité des bureaux.
- Les locaux du CHD n'étant pas suffisamment spacieux, un appartement de service est dorénavant investi en lieu thérapeutique et d'activités : les jeunes l'ont nommé « l'Oasis ».
- L'évaluation externe, conduite en septembre par le cabinet DHCM, fait état d'une haute qualité de service.

Enjeux et perspectives

- Le renforcement du réseau de familles de parrainage reste un enjeu permanent, notamment pour l'accueil de jeunes à partir de 15 ans.
- La consommation de substances addictives, notamment le cannabis, est un frein majeur à l'autonomisation des jeunes. Le CHD participe à la réflexion sur la création d'une unité d'hospitalisation pour adolescents qui présentent des addictions. Les jeunes sont sensibilisés et les professionnels formés, en partenariat avec l'association Tempo.
- Le CHD participe au projet de justice restaurative mené au sein du pôle, en lien avec le CEF.
- Le service a été sollicité pour participer à une recherche-action portant sur « le travail éducatif contraint en milieu ouvert dans la prise en charge pénale des mineurs », dans le cadre d'un partenariat entre la Direction PJJ Auvergne-Rhône-Alpes et l'Espace de recherche et de prospective Santé-Social (ERP).

DATE DE CRÉATION : arrêté 07-56-67 du 19/11/2007. Le CHD dans sa version actuelle fonctionne depuis le 1er janvier 2008.
LOCALISATION : 1 rue Lesage, 26000 Valence.
HABILITATION : Ordonnance du 2 février 1945.
PUBLIC : Garçons et filles de 16 à 21 ans sous main de justice.
MISSIONS : Le CHD vise la fluidité des prises en charge dans une logique de parcours individuel. Pour ce faire, c'est l'institution qui s'efforce de s'adapter à l'usager en diversifiant des formes de prises en charge successives, évitant ainsi des ruptures liées à d'incessantes réorientations.
L'hébergement diversifié intègre les méthodes d'intervention du milieu ouvert avec les familles, du placement en famille d'accueil, de l'action groupale et de l'hébergement individualisé.
OBJECTIFS :
La méthode et le programme d'actions s'articulent autour de quatre axes principaux :
- l'insertion scolaire et professionnelle,
- l'autonomie et l'insertion dans l'environnement social,
- l'accès aux soins,
- la prise de distance avec l'environnement familial.

PÔLE PRÉVENTION, INSERTION, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE *Soutenir*

"Un homme peut toujours faire quelque chose de ce qu'on a fait de lui."

Jean-Paul SARTRE, Situations IX, 1972

Les éducateurs de rue de la **Prévention spécialisée** et de la **médiation sociale** sont au contact des jeunes dans les lieux publics, pour leur proposer de l'information, des activités et un accompagnement individualisé visant à éviter leur marginalisation.

L'accueil de jour éducatif **Tremplin** accompagne des jeunes déscolarisés ou décrocheurs vers une réduction de leurs difficultés, en lien avec leurs parents.

Le dispositif de raccrochage des **Ateliers d'Ariane**, les **Chantiers Éducatifs** et les **Chantiers d'Insertion d'XP2i** sont autant d'outils au service de l'accès des jeunes au travail et à la formation, et de leur insertion sociale et professionnelle.

Le **placement extérieur de jeunes détenus** leur permet d'éviter une sortie « sèche » de détention en préparant en amont leur réinsertion.

Le **dispositif de prévention de la radicalisation**, partie prenante de la cellule préfectorale, s'adresse aux mineurs signalés comme potentiellement radicalisés et à leur famille, pour évaluer le degré d'endoctrinement et proposer un accompagnement social et éducatif adapté.

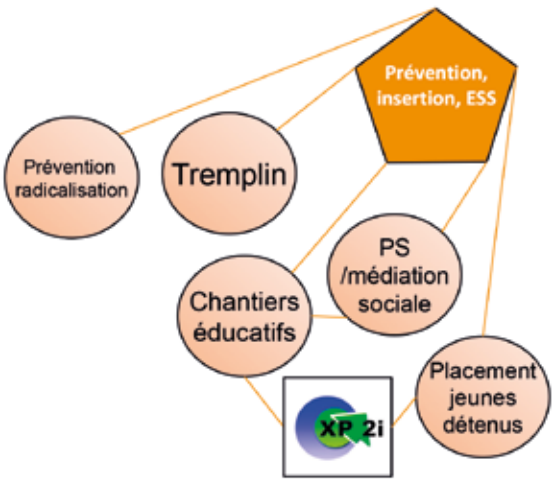

PRÉVENTION SPÉCIALISÉE ET MÉDIATION SOCIALE

Les éducateurs de rue de la Prévention spécialisée sont au contact des jeunes de 11 à 21 ans dans les lieux publics, pour leur proposer de l'information, des activités et un accompagnement individualisé visant à éviter les conduites à risque, les incivilités, la délinquance, le décrochage scolaire et la marginalisation des plus en difficulté ou en souffrance. Son intervention s'appuie sur 4 principes fondateurs : la confidentialité, l'anonymat des jeunes et de leur famille, leur libre adhésion, l'absence de mandat administratif ou judiciaire.

Chiffres-clés

- En 2016, le service est intervenu auprès de 592 jeunes drômois, en s'adaptant aux besoins spécifiques de chaque territoire.
- Prévention spécialisée de Romans : 251 jeunes accompagnés, dont 222 en lien avec leur famille (88,5%).
- Prévention spécialisée de Montélimar : 230 jeunes accompagnés, dont 97 accompagnements individuels (47 %).
- Médiation sociale de Crest : 111 jeunes accompagnés, dont 84 accompagnements individuels (76 %) et 46 en lien avec leur famille (41 %).

Faits notables

- 25 % de moins de 16 ans, 62 % de 16-20 ans, 13 % de 21-25 ans.
- Une augmentation de l'accompagnement des familles.
- Davantage d'accompagnements auprès des filles. Exemple à Romans, grâce au Lab'Elles : les filles représentent 4 accompagnements pour 6 garçons en 2016, contre 1 pour 9 en 2010.
- Principales difficultés rencontrées : décrochage scolaire, inactivité et difficultés d'accès à l'emploi durable, précarité des jeunes adultes, santé et conduites à risque, souffrance psychologique.

Réalisations

- L'intervention des équipes continue de s'appuyer sur le travail de rue et de présence sociale. Sur 2016, le travail de rue a représenté 1/3 du temps des équipes de Montélimar et Romans.
- 5 principaux axes d'intervention : scolarité, santé, parentalité, insertion sociale et professionnelle des jeunes, sociabilité et lien social.
- Un rôle de médiation. A Saillans (CCCPS), l'équipe a conduit une médiation entre ados et adultes incluant 60 personnes, dont 20 jeunes. A Romans, 37 familles ont interpellé les éducateurs pour intervenir dans leurs relations complexes avec les institutions : collèges, bailleurs sociaux, CMS, justice, hôpitaux…
- Actions collectives : Lab'Elles à Romans, lieu d'accueil et de rencontre à destination des filles (voir page 13) ; charrette santé à Crest et Montélimar : action partenariale de prévention des risques sanitaires ; chantiers éducatifs (plus de 80 contrats pour 46 jeunes à Romans avec le concours de la collectivité), ateliers jeux de bas d'immeuble, camps et sorties…
- Renforcement des réseaux partenariaux : associations locales, établissements scolaires, centres sociaux, autres services de l'agglo…
- Présence sur les réseaux sociaux, notamment Facebook.

Enjeux et perspectives

- Les équipes ont connu un changement conséquent en début d'année avec la réduction de 50 % des subventions et des territoires d'intervention. L'absence de convention pluriannuelle, les incertitudes quant au maintien de l'action dans le temps, sont venues déstabiliser les capacités de projection des équipes. Pour autant, l'implication et la mobilisation des professionnels n'ont pas tari.
- Chaque équipe anticipe en permanence les objectifs et enjeux à tenir sur le territoire. Les éducateurs sont particulièrement mobilisés sur la prévention de la santé et des conduites à risque en renforçant les facteurs de protection, sur la lutte contre le décrochage scolaire en étant en lien avec les décrocheurs le plus tôt possible, sur le raccrochage des jeunes «sans solution» en maintenant une dynamique au moyen des chantiers éducatifs.

DATE DE CRÉATION : 1974
HABILITATION : Arrêté d'habilitation du Président du Conseil Départemental en date du 2 avril 2014
IMPLANTATION GÉOGRAPHIQUE : Depuis le 1er janvier 2016, les équipes interviennent sur 3 territoires drômois :
- les quartiers «politique de la ville» de Romans-sur-Isère.
- les quartiers «politique de la ville» de Montélimar.
- en «médiation sociale», sur le territoire rural de la communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans (CCCPS).

PUBLIC :
Catégories d'âge : 11-21 ans.
Caractéristiques sociales :
- Jeunes dont les familles rencontrent des difficultés sociales et eux-mêmes confrontés à des situations d'exclusion.
- Jeunes «en errance», «SDF» et en rupture familiale, aux parcours chaotiques (dont d'anciennes prises en charge ASE ou PJJ).
- Jeunes de milieux sociaux sans difficulté apparente mais qui manifestent des signes de mal-être, souvent en lien avec un contexte familial difficile et/ou conflictuel.

Ces catégories ne constituent pas des ensembles fermés ; dans la réalité, les frontières ne sont jamais nettes et, au cours des années, un même jeune peut passer de l'une à l'autre.

MISSIONS :
Prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et de leurs familles, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, à l'interface de la protection de l'enfance, de la prévention de la délinquance et de la médiation sociale.
Intervenant sans mandat nominatif, mais avec l'objectif d'obtenir l'adhésion des jeunes, l'action de la «Prév'» s'organise autour de principes opérationnels consistant notamment à aller à la rencontre de son public au travers d'une présence sociale de rue, d'accompagnements socioéducatifs personnalisés, d'actions et activités collectives.

OBJECTIFS :
- Prévenir les situations de rupture et d'exclusion vis-à-vis de la scolarité, de la formation et de l'emploi, et plus globalement du corps social en général (incivilités, discrimination…),
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes : emploi, logement, accès à l'autonomie, en partenariat avec les institutions compétentes ; favoriser l'accès aux réponses de droit commun (aide sociale, santé, formation…),
- Prévenir les conduites à risques, conduites addictives ou mises en danger,
- Soutenir les initiatives visant à renforcer le lien social et à prévenir l'isolement ; contribuer à accroître, sur le territoire d'intervention et en partenariat avec d'autres acteurs, les ressources et réponses aux difficultés rencontrées par la jeunesse.

PRÉVENTION SPÉCIALISÉE ET MÉDIATION SOCIALE

ILLUSTRATION DU TRAVAIL DE PRÉVENTION AVEC LES FAMILLES

La famille K. est connue du service depuis des années. F. est originaire du Maroc, elle élève seule ses 6 enfants. Son quotidien est planifié par de multiples rendez-vous : médicaux (pour elle et ses enfants dont un atteint d'une trisomie), avec des interlocuteurs sociaux, de l'Éducation Nationale (éducateur, assistante sociale, instituteur…) sans oublier ses tâches ménagères. Le rythme octroyé par sa vie est intense et sans demi-mesure.

La non-maîtrise de la lecture et de l'écriture induit quelques difficultés dans la gestion du quotidien, F. a accumulé des dettes. De nombreuses démarches administratives n'ont pas été honorées. Les prestations de la CAF ne lui ont pas été versées. De plus, l'un de ses 3 ex-maris prétendait avoir la charge de ses 2 enfants. Pour répondre à cette situation complexe, de nombreuses démarches ont été engagées : tri et organisation des papiers, élaboration d'un dossier de surendettement, démarches auprès de la CAF et auprès d'un huissier, rétablissement des droits à la CMU, suivi du dossier MDPH, suivi du courrier…

Les démarches engagées ont certes soulagé la famille financièrement, mais de nombreux problèmes directement liés aux enfants se sont révélés :

S., l'ainé, s'est trouvé violenté, racketté par des jeunes du quartier. Il a dû commettre un vol dans une voiture sous la menace et a été inculpé. L'équipe a entamé des procédures auprès de la justice et prouvé qu'il était victime. Menacé par la famille d'un autre jeune inculpé, il est parti à Grenoble avec son amie. Il a entrepris une formation (fac de droit) et travaille en restauration rapide pour subvenir à ses besoins. Il vient rarement sur le quartier par peur des représailles.

J. est issue du deuxième mariage. En difficulté scolaire, elle a échoué au bac à 20 ans et son établissement privé n'a pas voulu la réinscrire. Sa mère et le service l'ont soutenue pour trouver un autre établissement. Les liens renoués avec son père qui a reconstruit sa vie avec une nouvelle famille, ses difficultés scolaires persistantes, son engagement en intérim pour répondre à ses besoins financiers, la nécessité de passer son permis de conduire… nécessitent un soutien important.

I. a presque grandi avec la Sauvegarde depuis l'été 2015. Le chantier éducatif a suscité chez lui un réel désir de s'inscrire dans une réalité et de « ne plus être le bouffon des autres ». Il a envisagé une formation, et après maintes discussions et recherches, s'est orienté vers l'armée ou la sécurité. L'équipe lui a indiqué un centre de formation, l'a accompagné dans la passation des tests et la remise à niveau qui a suivi pour combler ses lacunes en maths et français, lui a offert un espace de travail au calme dans les locaux du service, l'a accompagné dans ses doutes et sa crainte de s'éloigner de sa famille… jusqu'à ce qu'il soit admis en formation, puis obtienne son diplôme. Depuis juin, il effectue des missions d'intérim : il est maintenant acteur de sa vie et projette d'obtenir une autre formation qualifiante.

T. est âgée de 13 ans et souffre d'une timidité incommensurable. Issue du troisième mariage, elle a souffert de la rupture des liens avec son père après le divorce. Des rencontres avec les parents ont été mises en place par le service et le père s'est davantage impliqué dans l'éducation de ses trois enfants. Depuis, T. exprime une certaine ouverture auprès des autres et a pu évoquer un « mieux-être » lors d'une sortie.

M. a 10 ans. Il est atteint d'une trisomie qui nécessite un suivi par de nombreux spécialistes (orthophoniste, psychologue). L'équipe a pu accompagner sa mère, en litige avec l'établissement spécialisé qui l'accueille, afin que la prise en charge puisse perdurer malgré l'absence d'équipe pluridisciplinaire. Les démarches engagées par le service ont été multiples : élaboration des dossiers MDPH, échanges avec l'assistante sociale pour faire prévaloir les frais et besoins occasionnés (prix des couches, achat d'un tricycle adapté…) ; recherche et lien avec les spécialistes (psychologue) ; lien avec l'équipe éducative de l'établissement. M. est toujours scolarisé, mais bénéficie d'un aménagement du temps.

A., âgée de 9 ans, est une petite fille fragile psychologiquement et physiquement. Elle se refuse à grandir et développe un comportement régressif (succion du pouce, langage codifié avec son frère) et exprime une certaine angoisse par une anorexie qui la conduit à être hospitalisée. L'équipe l'a encouragée à s'affirmer davantage et à trouver sa place, en préconisant son inscription au judo et en l'accompagnant à la ludothèque ou à la bibliothèque. Les difficultés persistant, des entretiens psychologiques ont été mis en place.

TREMPLIN

Tremplin est un service d'accueil de jour éducatif (SAJE) intervenant dans le cadre d'une mesure de protection judiciaire ou administrative, ou d'une mesure pénale. A partir de lieux d'accueil variés, situés notamment à Valence et à Puygiron (près de Montélimar), Tremplin accompagne chaque jeune individuellement dans un espace de travail collectif. Les parents sont étroitement associés au projet de leur enfant.

Chiffres-clés

- Nombre de journées : 5 657, dont 5 630 pour le Département de la Drôme.
- Taux d'occupation (CPOM) : 110 %.
- Nombre de bénéficiaires : 30.
- 20 candidatures pour 13 admissions (65 %).

Faits notables

- 14 placements par un Juge des Enfants, 11 gardes ASE, 3 contrats administratifs, 2 placements au titre de l'Ordonnance de 1945 (pénal).
- 70 % de garçons et 30 % de filles.
- Age moyen : 15 ans.
- Origine géographique : 10 Valence et 11 agglomération, 5 Montélimar et environs, 4 Sud-Drôme.
- Situation familiale : 66 % de parents séparés, 26 % de parents vivant ensemble, 8 % ayant un parent décédé.
- Plus d'un tiers des jeunes ont connu des maltraitances ou des négligences ; plus d'un tiers des parents souffrent de défaillances psychologiques.
- Durée moyenne du placement : 11 mois.
- Plus d'une vingtaine de stages en entreprises pour 13 jeunes.
- Situation des 18 sortants en 2016 : 7 retours en scolarité ou apprentissage, 5 retours en famille, 4 demandes de mainlevée, 1 service civique, 1 entrée dans l'armée.

Réalisations

- Mise en œuvre du plan d'amélioration continue de la qualité : adaptation du règlement de fonctionnement, création d'un groupe projet sur l'expression des jeunes et de leurs familles.
- Rapport définitif d'évaluation externe produit par le cabinet DHCM, faisant état d'un haut niveau de qualité de service.
- Recentrage des activités de Tremplin sur Valence à partir de juillet 2016, du fait de l'absence de demande sur le territoire de Montélimar et des nombreuses demandes du territoire de Valence et son agglomération. Le Dispositif Territorial Sud reste un pôle ressource.
- Activités liées à la citoyenneté et au vivre ensemble : audiences correctionnelles au TGI de Valence ; partenariat avec le Domaine du Plovier (aide aux résidents handicapés moteurs pour un atelier peinture et séances de sport adapté) ; participation à la Course du cœur et à la journée Sidaction.
- Activités sportives, de bien-être et de découverte culturelle : boxe, musculation, badminton, foot, rugby, course, équitation adaptée (avec ACJ), aviron, pêche à la mouche, poterie, séances de massage par une naturopathe, sorties hammam et mise en place d'un atelier socio-esthétique plus particulièrement destiné aux filles ; mini-camp au Grau du Roi, balades au Lac des Aiguilles et aux Cascades Vertes, Fête des Lumières à Lyon.
- Prévention des conduites à risques, santé ; 6 jeunes ont obtenu l'ASSR (partenariat UEAJ et établissements scolaires), 7 jeunes ont obtenu le PSC1 ; interventions de Tempo, du Planning Familial, de l'APF, de l'Espace Santé Jeunes ; suivis individuels pour 3 jeunes à Tempo et l'ANPAA, accompagnement santé pour 4 jeunes (dentiste, psychiatre, kiné), MDA pour 4 jeunes.
- Découverte de l'environnement socio-professionnel : visites du CIO, de la Mission Locale, de l'AFPA ; stages cuisine, bâtiment, espaces verts, palefrenerie au sein du DTS ; inscription à la Mission Locale pour les plus de 16 ans ; visites d'entreprises et enquêtes métiers ; Maison de l'Armée, forum des métiers de Lyon et salon professionnel de l'artisanat ; ateliers chocolat et confection de plateaux-repas, ventes ; 6 jeunes ont obtenu le CFG, 2 ont préparé le code (partenariat avec l'UEAJ).

Enjeux et perspectives

- Objectifs CPOM en cours de réalisation : renforcer le lien avec les dispositifs d'insertion (stages de contact) à partir de projets personnalisés, conduire un travail de réflexion permettant une évaluation des compétences parentales, adaptation des horaires d'ouverture et permanence hors ouverture (vacances scolaires), intensifier le travail sur la santé et les ateliers « corporels ».
- Objectifs de travail en lien avec la démarche d'amélioration de la qualité : adapter nos modalités d'accompagnement aux problématiques psychologiques des mineurs accompagnés, améliorer la lisibilité de l'expression des usagers, continuer à développer des lieux d'écoute pour les parents, développer la transversalité entre les différents pôles de l'association (objets de travail communs et continuité des parcours), mise en œuvre du dossier informatisé de l'enfant.

DATE DE CRÉATION : 2007
LOCALISATION : 54 rue Roberval - 26000 Valence
HABILITATION : par le Conseil Départemental et la PJJ au titre de l'Ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante et des articles 375 à 375-8 du Code civil relatifs à l'assistance éducative.
PUBLIC : adolescents âgés de 12 à 18 ans en situation de déscolarisation ou de décrochage scolaire, ayant des rapports difficiles avec la scolarité et les adultes chargés de leur éducation (non-respect des règles et des limites, instabilité, manque de confiance…), souvent accompagnés de difficultés d'apprentissage ou de rupture scolaire, et présentant fréquemment des problèmes de comportement.
MISSIONS : Apporter aux jeunes accompagnés un soutien éducatif renforcé pouvant contribuer à éviter un accueil continu (placement avec hébergement). La famille est accompagnée dans l'exercice de sa fonction parentale.
Par la mise en œuvre d'une prise en charge diversifiée et personnalisée, Tremplin permet d'opérer un réaménagement des rapports que l'adolescent entretien avec son environnement, ainsi qu'une remobilisation visant idéalement une réintégration ou intégration dans un cursus scolaire ou de formation.
OBJECTIFS :
- Sur la base d'une analyse globale de la situation du jeune, de ses besoins, de ses ressources, l'accompagner progressivement dans la réduction des difficultés qu'il rencontre sur le plan éducatif, de la santé (tant physique que psychologique), de son inclusion sociale (accès à l'instruction, à la formation, à la culture, à la citoyenneté…).
- Du fait de la mise en place d'un espace de vie rassurant et d'un large panel d'activités supports, l'amener à s'apaiser, se reconstruire, se socialiser.
- Par des rencontres et des échanges réguliers, aider les parents à apporter des réponses adaptées aux besoins de leur enfant.

ATELIERS D'ARIANE

Chiffres-clés

- 52 jeunes orientés vers l'action, 33 reçus en premier entretien.
- 16 jeunes ont démarré un accompagnement (30 %).

Faits notables

- 7 filles et 9 garçons.
- Service orienteur : mission locale (20 candidatures pour 10 jeunes accompagnés), CIO (16 pour 1), prévention spécialisée (4 pour 2), MDA (1), bouche-à-oreille (2).
- Age moyen : 18 ans ½ ; 9 majeurs et 7 mineurs.
- Situation : 2 jeunes ont un parent décédé, 5 sont en rupture de lien avec un des 2 parents, 10 ont bénéficié de mesures d'assistance éducative, 4 ont connu des périodes de placement, 3 ont eu des mesures PJJ.
- Origine géographique : 13 de Valence, 2 de Portes-Lès-Valence, 1 de Saint-Péray.
- 7 des 16 jeunes ont quitté le système scolaire depuis plus d'un an, 9 depuis moins d'un an.
- A leur entrée sur les Ateliers, 6 jeunes disent vouloir faire un apprentissage ou une formation ; 6 déclarent vouloir accéder directement à un emploi ; 4 ne savent pas du tout dans quelle direction aller et n'expriment pas de forme de désir particulier.
- Sur les 16 jeunes suivis, 13 ont pleinement investi l'accompagnement proposé, avec une durée moyenne d'accompagnement de 16,2 semaines.
- Situation à l'issue du parcours : 2 CDI, 1 CDD, 1 intérim, 1 stage d'expérience professionnelle de 3 mois, 1 entré en famille d'accueil, 1 retour dans son pays d'origine, 1 BAFA, 4 en difficulté, 3 sans nouvelles.

Réalisations

- Créativité, communication : «Jurassik Ariane», décor préhistorique peuplé d'étranges créatures ; construction par une jeune en rupture et sans foyer attitré d'une niche pour son chien ; création et interprétation de textes de slam par un jeune qui se produit maintenant sur des scènes ouvertes associatives ; création d'un décor dans le cadre de la participation au Marathon de la Créativité.
- Espaces de parole : réunions hebdomadaires, temps informels (repas partagés, balades, pique-niques...), débats, situations amenant l'autorégulation du groupe ; photolangage et travail sur les mythes avec la psychologue ; entretiens réguliers avec les différents intervenants.
- Chantiers éducatifs : ménage des locaux, débarrassage de cave et déménagement de matériel pour le Diaconat Protestant, peinture de 2 salles du Lycée du Val de Drôme des Apprentis d'Auteuil, nettoyage et pose de housses sur les véhicules de service de l'APF, nettoyage et peinture d'un transformateur ERDF : au total 181 heures de chantiers réparties entre 13 jeunes.
- Ouverture sur l'environnement et solidarité : distribution de café et de churros pour la Fête des Voisins ; bénévolat pour le Festival des Oreilles du Renard ; débarrassage de l'appartement d'une personne handicapée, déménagement d'une voisine, récupération et réfection de meubles usagés.
- Ouverture sur l'environnement professionnel : forum sur l'agroalimentaire, forum des emplois saisonniers ; stages de découverte pour 3 jeunes.

Enjeux et perspectives

- Du fait du non renouvellement de la dotation annuelle par la Région Rhône-Alpes, les Ateliers d'Ariane ont cessé leur activité le 30 juin 2016.
- Les jeunes de la dernière session ont exprimé leur regret au cours de l'assemblée générale de l'association, le 28 juin 2016, en montant sur scène pour lire le discours et chanter la chanson qu'ils avaient écrits ensemble.

LES MOTS DES JEUNES

Bonjour Mesdames et Messieurs,

Nous sommes là pour vous parler de notre dispositif, appelé les Ateliers d'Ariane. Il a été créé par la Sauvegarde de l'Enfance en partenariat avec les Apprentis d'Auteuil.

Ces ateliers consistent à aider les jeunes en difficulté, pour prévoir leur avenir, les accompagner dans la vie de tous les jours. On y apprend beaucoup, comme si nous étions en formation. Nous avons appris à savoir tenir et utiliser des outils (perceuse, scie sauteuse, etc.) en sécurité. Nous avons partagé des moments qui peuvent nous aider dans la vie quotidienne (vivre ensemble, travailler ensemble, renforcer nos connaissances…).

Ce qui nous a permis de progresser au sein des ateliers, c'est la liberté que nous donnent les professionnels qui étaient auprès de nous. On est libre pour nos démarches professionnelles (recherche de travail, de formations), de créativité manuelle et artistique.

Dans ce lieu, il y a un réel appui et soutien de la part de tous, autant des adultes que des autres jeunes. On y a appris à faire confiance aux intervenants, cette confiance réciproque est née grâce aux discutions dans lesquelles on a pu parler librement avec l'équipe.

En cet endroit, nous avons retrouvé chaleur humaine, espoir et respect. On s'y est senti comme dans un 2ème foyer.

Pour finir, les Ateliers d'Ariane nous ont aidés à avancer autant au niveau professionnel que personnel.
Les seuls mots à retenir sont : conviction, soutien, confiance, esprit d'équipe, relation, liberté d'expression.

DATE DE CRÉATION : septembre 2013, en collaboration avec la Fondation des Apprentis d'Auteuil.
CADRE : Financement de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du plan régional en faveur des jeunes pour le raccrochage en formation et pour l'emploi. Cofinancement du Conseil Départemental de la Drôme.
LOCALISATION : Valence.
PUBLIC : Jeunes de 16 à 25 ans résidant sur l'agglomération valentinoise, sortis des dispositifs de formation sans qualification ni diplôme, sans emploi et en marge de tout dispositif d'insertion.
MISSIONS :
- Remobiliser durablement les jeunes sur un projet d'insertion par une approche globale,
- Assurer la continuité des parcours grâce à un travail partenarial,
- Raccrocher les jeunes aux dispositifs d'insertion socioprofessionnelle de droit commun, et/ou favoriser leur accès à l'emploi, par un travail maillé et en relais avec les différents acteurs du territoire.

OBJECTIFS :
- Proposer des situations de valorisation des potentiels par différentes modalités de mise en activité (chantiers, activités de communication par des formes variées, entretiens individuels…),
- Accompagner le jeune dans la découverte de l'environnement socioprofessionnel et favoriser son inscription dans celui-ci,
- Rendre chaque jeune acteur de son parcours en co-construisant les étapes et leur évaluation.

ATELIERS D'ARIANE

Chanson

On n'oubliera jamais cette année
Car beaucoup nous ont aidés
Et quels que soient les obstacles rencontrés
On nous a jamais lâchés

Ces soutiens-là, on en a besoin
Pour pouvoir aller plus loin.
On nous a tous tendu la main
Et ça nous a fait du bien

On a chacun notre petite histoire
Comme vous, comme vous, comme vous
Personne ne veut broyer du noir
Comme nous, comme nous, comme nous

On a tous des histoires différentes
Des complications voici la petite compilation
Pour montrer que les Ateliers d'Ariane répondent à nos attentes
Les éducs nous renvoyaient leur bonne humeur et ça se ressent
Ça nous donne envie de réussir et de continuer dans ce sens
En arrivant on n'était pas les mêmes, ils ont réussi où la plupart ont échoué
On vous demande de ne pas fermer cette enseigne car nous on l'aime
On a beaucoup travaillé sur nous-mêmes
On a appris beaucoup de choses qui nous aideront à résoudre nos problèmes.

Cet endroit c'est le fil d'Ariane
Et ce fil ne se rompt pas
Heureusement qu'ils étaient là
Même quand ça n'allait pas

Dans ce dispositif, y'a que du positif
Une super ambiance, une bonne entente
Entre jeunes et adultes et surtout de la confiance
On rentre dans les Ateliers d'Ariane on sent la chaleur humaine
Tout est dans le respect des règles
Personne ne manque l'appel
Une grosse collaboration pour une bonne coopération
Des personnes qui ont pris la décision de nous sortir d'la galère
Elles se sont données à fond pour que ça puisse se faire
Des éducs qui ne vous laissent pas tomber
Et en qui vous avez confiance vous ne trouverez ça nulle part
On part serein avec un nouvel état d'esprit et c'est en écrit qu'on vous dit que les Ateliers servent.

Cet endroit c'est le fil d'Ariane
Et ce fil ne se rompt pas
Heureusement qu'ils étaient là
Même quand ça n'allait pas

Le café c'est pour nous le matin
Jamais ailleurs on sera bien
On avait nos repères, nos habitudes
Maintenant on les a perdus

Merci à toute l'équipe qui nous ont soutenus
De la part de tous les jeunes qui sans vous, seraient perdus.

CHANTIERS ÉDUCATIFS

Les jeunes les plus en difficulté échappent aux démarches classiques d'insertion et de formation. Pour les remobiliser leur apporter des compétences et une expérience, les chantiers éducatifs leur offrent un contrat de travail et un accompagnement, en répondant à des besoins de collectivités locales ou d'entreprises.

Chiffres-clés

- Nombre de bénéficiaires : 88.
- 24 chantiers, 155 contrats de travail, 2 115 heures.

Faits notables

- Origine des candidatures : 52 % PS de Romans, 24 % PS de Montélimar, 15 % Ateliers d'Ariane, 9 % médiation social de Crest.
- 67 % de garçons et 33 % de filles.
- 45 % ont entre 18 et 20 ans.
- Motivations : besoins financiers 64 %, avoir de l'expérience ou un projet 27 %, sortir de l'isolement 18 %, découvrir un métier 17 %, trouver un rythme de vie 15 %.
- Situation : demandeurs d'emploi 57 %, en formation 27 %, déscolarisés 16 %.

Réalisations

- Types de chantiers : débarrassage d'encombrants, lunchs (traiteur), peinture de postes de transformation électrique (convention avec ENEDIS), réfection de parkings par pose d'enrobé, peinture d'un appartement, entretien des espaces verts pour la Ville de Romans.
- Partenariats : ENEDIS ; Drôme Aménagement Habitat ; centre de loisirs et centre médico-social de Crest, BVC ; collectivités territoriales, partenaires associatifs, PJJ, Collectif Emplois Solidaires.
- La Sauvegarde26 et le Service Jeunesse de Montélimar Agglomération ont co-organisé le Challenge inter-entreprises de futsal « Tous enfants de la République » dans le but de récolter des fonds pour les chantiers éducatifs.

Enjeux et perspectives

- L'activité chantiers éducatifs n'a pas de personnel dédié : l'organisation et la réalisation des chantiers s'effectuent avec les personnels de la Prévention spécialisée, d'XP2i, des Ateliers d'Ariane et de Tremplin.
- La baisse des financements attribués à la Prévention spécialisée et la diminution du nombre d'équipes intervenant sur le département (de 6 à 3 équipes entre 2015 et 2016) viennent impacter la dynamique des chantiers éducatifs.
- Pistes de réflexion : étudier la professionnalisation des jeunes (certification), élargissement de l'offre, participation des clients aux bilans socioprofessionnels post-chantier des jeunes.

PARCOURS D'UN JEUNE EN CHANTIER

Anthony* est orienté par un partenaire de santé, TEMPO. Très isolé, il a peu d'estime de lui-même et a des problèmes de santé physique, dentaires particulièrement. Il doit faire un travail sur l'image qu'il a de lui, sur celle qu'il pense renvoyer et sur celle qu'il donne.

Le lien avec l'équipe a pris la forme de plusieurs rendez-vous éducatifs avec un référent désigné. En découle une proposition de chantier « Lunch » dont les objectifs sont formalisés par le jeune et l'éducateur.

Au cours des premiers chantiers, Anthony a une attitude de retrait et une tendance au renfermement physique, qui nous laissent penser qu'il n'a pas une image positive de lui-même. Au fur et à mesure des chantiers, il renforce ses liens avec l'équipe, les clients. Il prend confiance, s'assume mieux et renvoie une image de lui plus positive : il se coiffe, prend des vêtements spécifiques pour le service.

Le contact aux autres lui fait prendre conscience des questions liées à la santé et au soin. Il accepte les rendez-vous chez le dentiste et chez le médecin généraliste.

Par la suite, Anthony a intégré la « Garantie Jeunes ». Il a acquis suffisamment de confiance en lui pour quitter sa ville d'origine et partir chercher du travail saisonnier avec d'autres jeunes.

Les chantiers lui ont apporté une ouverture physique et psychique et l'ont amené à prendre confiance en lui et à travailler sur son image.

** Par souci de confidentialité, le prénom a été changé.*

DATE DE CRÉATION : 2006
CADRE LÉGAL : Activité portée par la Prévention spécialisée et l'association intermédiaire XP2i.
PUBLIC : Filles et garçons de 14 à 16 ans (législation particulière) et de 16 à 25 ans.
MISSION : Accueil, accompagnement et mise à disposition à titre onéreux de jeunes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières afin de faciliter leur insertion professionnelle.
OBJECTIFS :
- Remobilisation, évaluation des compétences et de l'implication personnelles,
- Rémunération, renforcement de l'estime de soi et des savoir-faire,
- Insertion socioprofessionnelle et accompagnement à l'emploi.

LAURÉAT PRIX DE L'INITIATIVE EN ÉCONOMIE SOCIALE 2016
FONDATION CRÉDIT COOPÉRATIF

XP2i - ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION

Chiffres-clés

- Nombre de bénéficiaires : 33.
- 39 demandes (fiches de prescription) pour 14 admissions (35,9 %).

Faits notables

- 26 hommes et 7 femmes.
- Age moyen : 33 ans (de 21 à 62 ans)
- Origine géographique : Montélimar Agglomération 29, Communauté de communes de Dieulefit 4.
- 14 bénéficiaires du RSA (42 %), 12 jeunes < 26 ans, 4 jeunes > 26 ans, 1 bénéficiaire de l'AAH, 2 de l'ASS.
- Niveau d'études : 49 % CAP-BEP, 27 % 3ème, 24 % Bac.
- Durée moyenne de présence : 11 mois ½.
- Situation à la sortie pour les 20 sortants : 9 sorties « positives » (45 %) : 4 CDI, 1 CDD, 5 formations ; 5 fins de contrat sans débouché, 6 ruptures de contrat (incarcération, faute grave, déménagement).

Réalisations

- Réorganisation de l'ensemble des activités au sein d'un unique chantier d'insertion, fusion des chantiers « Environnement et bâtiments » et « Palefrenerie et services ».
- Accueil et accompagnement de détenus en placement extérieur.
- Réalisation d'un totem en bois au cours d'un atelier mené par un artiste. L'œuvre d'art a été présentée à la journée « portes ouvertes » du DTS en juin 2016.
- Partenariats : Montélimar-Habitat, Lafarge Granulats France, ENEDIS et l'ONF Drôme-Ardèche.

Enjeux et perspectives

- Engagement d'une démarche qualité ayant pour but d'évaluer la satisfaction à la foi des clients et des salariés d'XP2i.
- Recherche d'un nouveau modèle économique adapté aux mutations du secteur et à la baisse des financements publics : rapprochement avec d'autres structures d'insertion, constitution du groupement AXED avec Ancre (Saint-Paul-Trois-Châteaux), Ecate (Bourg-Saint-Andéol) et Drôme Insertion (Montélimar), ayant pour but la mutualisation des ressources et l'élaboration d'un projet de coopération économique.

HISTOIRE D'INSERTION

Nicolas*, 36 ans, est arrivé à XP2i avec une expérience de comis de cuisine dans plusieurs grands restaurants. Il rentrait de La Réunion. Ses horaires de travail n'étaient plus compatibles avec sa vie de famille et ses aspirations. Il ne trouvait pas de travail sur la région montilienne. Sans emploi depuis près d'un an, il bénéficiait du RSA. Sa conseillère Pôle Emploi l'a orienté vers un chantier d'insertion et il a bâti son projet professionnel autour du poste de « maître de maison » au sein d'XP2i.

Au sein du Dispositif Territorial Sud, la maitresse de maison prépare chaque jour des repas complets pour les jeunes des services, les éducateurs ainsi que les salariés en insertion qui le désirent. Le binôme formé par Nicolas et Valérie a tout de suite bien fonctionné. Ils se sont réparti les jours de courses, la préparation des repas, l'animation d'ateliers cuisine avec les jeunes des services de la Sauvegarde26 présents sur le site.

Nicolas, dont les parents et la compagne sont éducateurs, s'est tout de suite trouvé à son aise dans cette transmission de savoirs. Il y a trouvé une réelle légitimité.

Il s'est inscrit à la formation de maître de maison, qu'il a suivie pendant 8 mois à raison de 3 à 4 jours par mois. Cette formation nécessitait une part de travail personnel et Nicolas a beaucoup travaillé ses écrits. Il était actif dans sa recherche d'aide ou de soutien, pour se perfectionner. Il a mis en place des documents de procédure qui sont aujourd'hui régulièrement utilisés par les jeunes qui participent à d'autres ateliers cuisine. Nicolas a suivi également des formations courtes sur les normes HACCP en cuisine et sur l'hygiène alimentaire.

En juin 2016, il a validé tous ses modules de formation et obtenu son diplôme de maître de maison.

Son expérience d'animation d'ateliers cuisine l'a amené à postuler dans un service du DTS qui recherchait un éducateur en remplacement. Il a été pris à l'essai et celui-ci s'est transformé en un CDD de 6 mois.

Nicolas est de plus en plus à l'aise dans l'animation d'autres activités que la cuisine, et ses interventions sont appréciées des jeunes du service éducatif. Nul doute que le parcours professionnel de Nicolas évoluera encore, et qu'il n'hésitera pas à se former pour se perfectionner.

** Par souci de confidentialité, le prénom a été changé.*

HISTOIRE : L'association filiale XP2i a été créée en 1994 pour gérer des activités d'insertion professionnelle. Elle est le cadre légal des chantiers d'insertion organisés sur le site de Puygiron.
Le nom « XP2i » vient des mots « expédition, incinérateurs et insertion ». A son origine, l'association créait des incinérateurs à destination des refuges de haute montagne et de dispensaires de soins hospitaliers à l'étranger (Albanie, Maroc, Tanzanie…).
AUTORISATION : La Convention ACI (Atelier et Chantier d'Insertion) signée avec la DIRECCTE, le département de la Drôme et Pôle Emploi, s'inscrit dans le programme 102 « Accès et retour à l'emploi » de la Mission Travail et Emploi.
PUBLIC : Jeunes (18-24 ans), bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (à partir de 25 ans), détenus en placement extérieur.
MISSIONS : Embauche de demandeurs d'emploi en CDD d'Insertion (CDDI), afin de les remobiliser et de les accompagner vers un retour à l'emploi. Ces démarches s'appuient sur des chantiers basés sur 3 activités : entretien des espaces verts, second œuvre du bâtiment et palefrenerie (soins aux équidés du centre équestre des Amis et Cavaliers du Jabron).
OBJECTIFS :
- Acquisition d'une nouvelle dynamique à partir de l'intégration d'une équipe et de la reprise d'un rythme de travail (ponctualité, assiduité, savoir-être),
- Démarches pour lever les freins à l'emploi : logement, mobilité, santé (CMU, addictions...),
- Élaboration et test d'un projet professionnel,
- Accès à la formation collective ou individuelle,
- Retour vers un emploi durable.

PLACEMENT EXTÉRIEUR DE JEUNES DÉTENUS

Le placement extérieur s'adresse à de jeunes détenus qui demandent un aménagement de peine. Il varie d'une durée de 3 à 12 mois et permet d'éviter une sortie « sèche » de détention en préparant la réinsertion de la personne.

Chiffres-clés

- Nombre de journées : 971.
- Nombre de bénéficiaires : 9.
- 23 demandes pour 6 admissions (25 %).

Faits notables

- 8 hommes, 1 femme.
- 1 jeune de moins de 20 ans, 5 de 20-25 ans, 2 de 25-30 ans et 1 de plus de 30 ans.
- Contrôles : 356 appels téléphoniques et 65 visites à domicile (moyenne : 1 jour sur 3).
- Durée moyenne de placement pour les 7 sortants : 4 mois.
- Situation à la sortie : 2 CDI, 1 contrat d'insertion, 1 incarcération, 1 mise sous surveillance électronique, 2 sans nouvelle.

Réalisations

- Accompagnement social : entretiens individuels, ouverture de droits, gestion du budget, accès à la mobilité et aux soins, médiation familiale, accompagnement en rendez-vous extérieurs.
- Accompagnement professionnel : signature d'un CDI, intégration à une équipe, règles du travail, projet professionnel, lien avec la Mission Locale et Pôle Emploi, formations.
- Contrôle : visites à domicile ou appels téléphoniques inopinés, fiche mensuelle à destination du SPIP, lien régulier avec le conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation.
- Grâce au soutien financier apporté par la Fondation Bruneau, sous égide de la Fondation de France, les détenus bénéficient d'un suivi psychologique individualisé (1h/semaine) et de séances d'équitation adaptée (1h30/semaine) avec l'association partenaire Les Amis et Cavaliers du Jabron.
- La Croix-Rouge de Montélimar accueille chaque semaine un détenu en placement extérieur qui participe durant quelques heures au tri des vêtements avec des bénévoles de l'association. Certains passent le brevet de secourisme (PSC1).

Enjeux et perspectives

- Le coût réel de l'action reste largement sous-évalué.
- La décision du Juge d'Application des Peines ne mentionne pas la durée du placement, qui peut être inférieure à 3 mois, ce qui, compte tenu du temps long des procédures judiciaires, impacte le fonctionnement de l'action.
- La convention avec la DR-SPIP est actuellement basée sur 5 places ; au vu des besoins, il semble pertinent d'en augmenter la capacité.
- Le placement extérieur doit contribuer à faire évoluer le regard porté par la société sur les personnes en détention.
- En lien avec l'AEMF, un projet de soutien à la parentalité, à partir d'un groupe de parole de jeunes parents détenus, a été présenté à la CAF.

Au 1er mars 2016, 20,5 % des condamnés écroués en France bénéficient d'un aménagement de peine. À l'échelle du pays, seulement 845 condamnés bénéficiaient d'une mesure de placement à l'extérieur, contre 9 868 condamnés bénéficiant d'un placement sous surveillance électronique.

PARCOURS D'UN DÉTENU EN PLACEMENT EXTÉRIEUR

Benjamin*, condamné à 10 mois fermes, était incarcéré au centre pénitentiaire de Valence depuis 4 mois. Interdit de retour dans sa ville d'origine et sans projet professionnel, avec son CPIP, il a fait le nécessaire pour intégrer le placement extérieur. À son arrivée, Benjamin contractualise un CDDI au sein d'XP2i. Il s'installe dans un logement sous-loué par la Sauvegarde26 à proximité de Puygiron.

Benjamin retrouve progressivement un rythme de vie après 4 mois d'enfermement. Une période d'adaptation est nécessaire au regard des contraintes horaires du travail, mais aussi de celles du placement : obligation d'être tous les jours à 19h dans son logement. Benjamin s'est investi dans les entretiens psychologiques, les séances d'équitation adaptée, et a intégré la Croix-Rouge en tant que bénévole. Cela lui a permis de ne pas se sentir trop isolé par le manque de sa famille et d'avoir un lien social différent de ses pairs en incarcération.

Avec l'aide de l'équipe, il s'est investi dans un projet d'insertion, s'est inscrit dans des agences d'intérim et au passage du code ; il s'est ouvert des droits au chômage. Il a trouvé un soutien au quotidien dans ses différentes démarches. La durée de son placement a été de 4 mois. À sa sortie, il a demandé à renouveler son contrat d'insertion au sein d'XP2i pour poursuivre ses objectifs. Puis, au bout de 2 mois, l'interdiction de retour dans sa ville d'origine a été levée par son magistrat. Il a pu rejoindre sa famille et trouver un CDI en tant que vendeur de vêtements.

Le placement extérieur lui a apporté un soutien dans son projet de vie, tout en respectant ses contraintes judiciaires. Il a pu rejoindre son environnement d'origine avec une autre vision de la vie et de ses capacités que celle que lui offrait le milieu de la délinquance.

** Par souci de confidentialité, le prénom a été changé.*

HISTOIRE : Ce service a été créé en juillet 2014, avec l'accueil d'un premier jeune détenu, à partir d'un partenariat établi avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.
LOCALISATION : Dispositif Térritorial Sud, à Puygiron.
CADRE LÉGAL : Justice pénale des majeurs. Le placement extérieur est un aménagement de peine qui fait suite à une demande motivée du détenu validée par le Juge d'Application des Peines.
PUBLIC : Jeunes détenus de 18 à 25 ans originaires de la Drôme.
MISSIONS : Offre d'accueil, d'hébergement et d'appui à une démarche d'insertion dans le cadre d'un placement extérieur. Dispositif original axé sur l'insertion professionnelle, la médiation animale, le soutien psychologique et le renforcement de l'accompagnement social.
OBJECTIFS :
- Préparation de la sortie de détention dans le cadre d'un placement extérieur.
- Mise en place d'un projet de réinsertion globale pour le jeune détenu visant son autonomie, à travers la gestion d'un logement, un accompagnement social et professionnel renforcé, et la mise en place d'activités favorisant une remobilisation psychologique et sociale (équitation adaptée, suivi psychologique).

PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

Le dispositif de prévention de la radicalisation, partie prenante de la cellule préfectorale, s'adresse aux mineurs signalés comme potentiellement radicalisés et à leur famille. Outre l'évaluation de la situation du mineur, il s'agit d'un suivi social et éducatif visant l'apaisement des conflits et la réinscription du jeune dans son environnement.

Chiffres-clés

- 10 mineurs orientés par le service de la Préfecture ont été pris en charge par l'équipe.
- 45 entretiens ont eu lieu sur l'année dans les locaux de la Sauvegarde26 et au domicile des familles.

Faits notables

- 6 garçons et 4 filles.
- Age moyen : 11 ans ½ (4 à 16 ans).
- Origine du suivi : signalement au numéro vert, 0 800 005 696.
- Origine géographique : 4 Valence, 6 Nyons.

Réalisations

- Première année complète d'exercice du service, avec une implication notable des jeunes et des familles, en demande de davantage de soutien.
- Chaque jeune bénéficie d'un accompagnement individualisé :
  - évaluation globale de la situation du jeune (milieu extérieur immédiat, milieu intrafamilial et bilan individuel), préconisations et procédure de prise en charge à suivre,
  - prise en charge individualisée (temps de parole et d'échanges avec l'éducateur, accompagnement sur le projet du jeune, accès aux soins…),
  - accompagnement et soutien des familles.

Enjeux et perspectives

- Le dispositif de prévention de la radicalisation de la Sauvegarde26 est le seul dispositif de prise en charge globale à l'attention des mineurs et de leurs familles en Drôme.
- Outre le temps premier d'évaluation, la moitié des situations nécessiterait un accompagnement éducatif de plus long terme. Faute de pouvoir inscrire son action de soutien dans le temps, l'équipe a été amenée à émettre 2 informations préoccupantes, afin que la famille puisse bénéficier d'un soutien éducatif de milieu ouvert.
- Projet 2017-2018 : compléter l'action de prévention par une intervention de sensibilisation «tout venant» à destination des familles et adolescents, à partir d'un camion de la citoyenneté itinérant.

"Il est possible de réduire les comportements criminels en accordant un soutien, le plus tôt et le plus massivement possible aux enfants à risque, à leur famille et à leur entourage immédiat."

Robert CARIO, Victimologie - De l'effraction du lien intersubjectif à la restauration sociale, 2006

CADRE LÉGAL : En partenariat avec le CIDFF et la Préfecture de la Drôme.
PUBLIC : Mineurs âgés de 11 à 17 ans, venant de la Drôme.
MISSION : La Sauvegarde26 et le CIDFF participent au dispositif de cellule de suivi et de prévention de la radicalisation mis en place par la Préfecture de la Drôme dans le cadre de l'action «prévention de la radicalisation et prise en charge des familles victimes de ces situations».
OBJECTIFS :
- Proposer aux personnes qui ont appelé le numéro vert un accompagnement et une aide qui permettent :
  - de garder le lien avec la personne signalée,
  - de donner au jeune signalé la possibilité de sortir du processus de radicalisation.
- Se mobiliser auprès des jeunes concernés et des familles pour offrir une solution adaptée.

REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement nos partenaires, nos financeurs et nos mécènes, ainsi que tous les bénévoles, administrateurs ad hoc, familles de parrainage, volontaires, qui cheminent au quotidien avec nous au côté des enfants, des jeunes et de leurs parents.

ANNUAIRE

AU SIÈGE DE L'ASSOCIATION
7 ET 9 RUE LESAGE - 26000 VALENCE

AEMF : ACCUEIL ÉCOUTE ET MÉDIATION FAMILIALE
MÉDIATION FAMILIALE - ESPACE RENCONTRE
SCOPE : SERVICE DE CONSULTATION ET D'ORIENTATION PSYCHOLOGIQUE ET ÉDUCATIVE
MINERVE MÉDIATION : CENTRE DE FORMATION
Tél. 04 75 82 19 04 / Fax 04 75 43 80 21
aemf@adsea26.org

AEMO : ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT
SASEP : SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET ÉDUCATIF DE PROXIMITÉ
DISPOSITIF DE PRÉVENTION DES CRISES FAMILIALES
Tél. 04 75 82 66 20 / Fax 04 75 55 01 93
aemo@adsea26.org

ADMINISTRATEURS AD HOC
Tél. 04 75 82 66 20 / Fax 04 75 55 01 93
adhoc@adsea26.org

CPFS : CENTRE DE PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ
Tél. 04 75 43 80 20 / Fax 04 75 43 80 21
cpfs@adsea26.org

PRÉVENTION SPÉCIALISÉE
MÉDIATION SOCIALE – CHANTIERS ÉDUCATIFS
Tél. 04 75 78 53 30 / Fax 04 75 42 43 53
prevention@adsea26.org

SAGAJM : SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR GRANDS ADOLESCENTS ET JEUNES MAJEURS
Tél. 04 75 82 86 84 / Fax 04 75 43 80 21
sagajm@adsea26.org

SAPMF : SERVICE D'ADAPTATION PROGRESSIVE EN MILIEU FAMILIAL
Tél. : 04 75 82 86 84 / Fax : 04 75 43 80 21
sapmf@adsea26.org

SCAG : SERVICE CENTRAL D'ADMINISTRATION ET DE GESTION
Tél. : 04 75 82 19 00 / Fax : 04 75 55 79 67
scag@adsea26.org

TREMPLIN : SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR ÉDUCATIF
Tél. : 04 75 78 53 30 / Fax : 04 75 42 43 53
tremplin@adsea26.org

VILLAS ÉDUCATIVES ET HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ
Tél. : 04 75 42 14 29 / Fax : 04 75 43 80 21
feducatif@adsea26.org

DANS LE BÂTIMENT VOISIN DU SIÈGE
1 RUE LESAGE - 26000 VALENCE

CEF : CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ
Tél. 04 75 86 00 16 / Fax 04 75 42 42 19
cef@adsea26.org

CHD : CENTRE D'HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ
Tél. 04 75 25 92 54 / Fax 04 75 25 92 58
chd@adsea26.org

AU 238 RUE BARNAVE - 26000 VALENCE

SIE : SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE
Tél. 04 75 43 94 30 / Fax 04 75 43 94 31
sis@adsea26.org

SUR LE DISPOSITIF TERRITORIAL SUD (DTS) : CHEMIN DE LA TUILIÈRE - 26160 PUYGIRON

CER : CENTRE ÉDUCATIF RENFORCÉ
Tél. 04 75 53 95 81 / Fax 04 74 53 81 75
cer@adsea26.org

SÉJOURS DE RUPTURE ET D'APAISEMENT
Tél. 04 75 53 95 81 / Fax 04 74 53 81 75
sejour-apaisement@adsea26.org

XP2i : ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION
PLACEMENT EXTÉRIEUR DE JEUNES DÉTENUS
Tél. 04 75 53 95 82 / Fax 04 75 53 81 75
dts@adsea26.org

ASSOCIATION DES AMIS ET CAVALIERS DU JABRON
Tél. 04 75 53 90 56 / Fax 04 75 53 81 75
jabron@adsea26.org

Rejoignez-nous !

PARTICIPEZ À LA PROTECTION DES ENFANTS
ET DES JEUNES EN DIFFICULTÉ.

Devenez famille d'accueil, famille de parrainage ou administrateur ad hoc.
Adhérez ou faites un don pour soutenir l'association.*

Sauvegarde 26
ENFANCE & ADOLESCENCE

7 et 9 rue Lesage - 26000 Valence
Tél. 04 75 82 19 00 - Fax 04 75 55 79 67
contact@sauvegarde26.org
www.sauvegarde26.org

*La sauvegarde26 est une association reconnue d'intérêt général habilitée à recevoir dons, donations et legs exonérés de tous droits de succession et déductibles d'impôts jusqu'à 66%.

Dream Solutions - vanessa calvano.fr - © Marie-Laure Manceaux